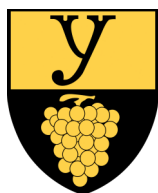


RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2022

Préavis no 07-2023



RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΥΒΟΚΝΗ

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ de l'art. 94 du règlement du Conseil communal d'Yvorne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Conseil communal	3
Organisation du Conseil communal	3
Sommaire des séances	5
Municipalité	7
Organisation de la Municipalité	7
Activité générale	8
Commissions municipales	8
Relations extérieures	9
Votations et élections	10
Administration générale	12
Greffé municipal	12
Service informatique	13
Personnel communal	14
Service des finances	16
Bourse communale	16
Fiscalité	17
Office de la population	18
Naturalisations	18
Ecoles	21
Transports publics et scolaires	21
Bâtiments	23
Patrimoine vert	25
Vignes communales	25
Terrains de sport	26
Forêts	26
Urbanisme	27
Aménagement du territoire	27
Police des constructions	28
Police des campings	30
Énergie - Développement durable	31
Éclairage public	31
Subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable	31
Eau potable	33
Service de l'eau	33
Réseau de distribution d'eau	33
Assainissement / STEP	35
Routes et travaux	36
Secteur voirie	36
Assainissement	38
Gestion des déchets	38
Sécurité publique	39
Circulation et stationnement	40
Protection de la population	41
Santé	41
Cohésion sociale	42
Conclusions	43

Nota bene

Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.

Afin de faciliter la lisibilité du présent rapport, la forme épécène est adoptée.

CONSEIL COMMUNAL

Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2022

Bureau du Conseil élargi

Président	Glauser Claire
1 ^{er} vice-président	Barbay Alain
2 ^e vice-président	Stalder Guy
Scrutateurs	Jaccoud Arnaud Badan Sarah
Scrutateurs suppléants	Perret Alexandra Maret Kelvin
Secrétaire	Tissot Séverine
Huissière	Durnat Mathilde
Huissière suppléante	Deregis Léa

Commissions permanentes

Commission de gestion

Mmes et MM.	Aeppli Serge Bernasconi Yschelle Major Geneviève Roux Sébastien <i>1 siège à repourvoir</i>
-------------	---

Commission des finances

Mmes et MM.	Cathélaz Isabelle Kohli Charles-Henri Stalder Guy Verdon Stéphane Wagner Susanna
-------------	--

Commission communale de recours

Mmes et MM.	Coquoz Pierre Antoine Perret Alexandra Perrier Danièla Sacher Hans-Peter Suardet Martin
-------------	---

Délégations permanentes

Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont - Conseil intercommunal

Délégué Maret Jean-Daniel

Suppléant Tabord Diego

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) - Conseil in- tercommunal

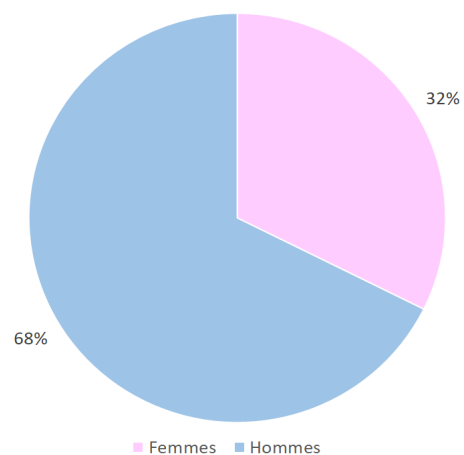
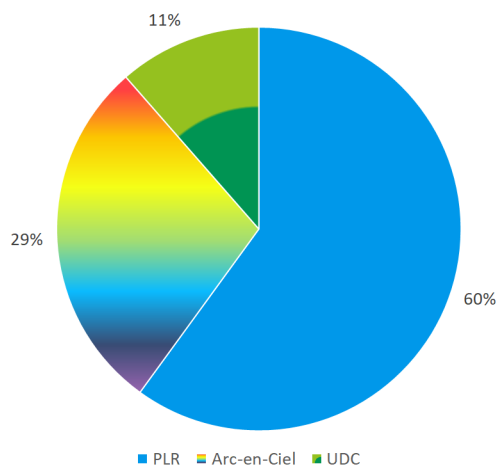
Délégué Verdon Stéphane

Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle - Conseil intercommunal

Délégué Pilet Fabrice

Composition du Conseil communal au 31 décembre 2022

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	Union démocratique du centre (UDC)
Allenbach	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Badan	Sarah	Le Boulevard 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Barbay	Alain	Les Maisons Neuves 35	PLR Les Libéraux-Radicaux
Berdoz	Jean-Luc	Les Pâqueys 2	PLR Les Libéraux-Radicaux
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Cathélaz	Isabelle	Le Boulevard 11	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cibien	Béatrice	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Coquoz	Pierre Antoine	Les Rennauds 48	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cretton	Lionel	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Dervev	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR Les Libéraux-Radicaux
Glauser	Claire	Vers-Monthey 4b	Arc-en-Ciel
Gugelmann	Quentin	Les Rennauds 9	Arc-en-Ciel
Jaccoud	Arnaud	Les Blettaux 1	Union démocratique du centre (UDC)
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR Les Libéraux-Radicaux
Major	Geneviève	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Kelvin	Vers Morey 40	PLR Les Libéraux-Radicaux
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR Les Libéraux-Radicaux
Müller	Hans-Peter	Les Rennauds 48	Arc-en-Ciel
Pellet	Francine	Vers Morey 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Perret	Alexandra	La Coche 13	Arc-en-Ciel
Perrier	Daniëla	Les Blettaux 1	Union démocratique du centre (UDC)
Pilet	Fabrice	Les Maisons Neuves 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR Les Libéraux-Radicaux
Sacher	Hans Peter	Champ Rogier 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	Union démocratique du centre (UDC)
Suardet	Martin	Château Maison Blanche 3	PLR Les Libéraux-Radicaux
Tabord	Diego	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Zahn	Jean	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Zimmermann Biais	Sébastien	Vers Morey 47	PLR Les Libéraux-Radicaux
<i>1 siège à repourvoir</i>			Arc-en-Ciel
<i>1 siège à repourvoir</i>			PLR Les Libéraux-Radicaux



Sommaire des séances

Séance du 5 mai 2022

Préavis no 01-2022

Adoption du règlement sur la distribution de l'eau

Initialement agendé pour la fin mars, le dépôt du préavis no 01-2022 a dû être reporté à la mi-octobre en raison des difficultés rencontrées dans la fixation du prix de l'eau en regard des principes arrêtés par la Surveillance fédérale des prix. Cette proposition municipale sera en l'occurrence votée en début d'année 2023.

Communications de la Municipalité

- ⇒ travaux du Boulevard,
- ⇒ cambriolage du dépôt de voirie de Pré Nové,
- ⇒ point de situation sur l'avancement de l'étude pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne,
- ⇒ point de situation sur le projet du nouveau règlement de la distribution de l'eau,
- ⇒ acquisition d'un véhicule électrique pour le Service de l'eau,
- ⇒ réparation urgente et imprévisible à la STEP,
- ⇒ évolution du projet de nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ audit sur la gestion technique et commerciale du Domaine de la Commune d'Yverne,
- ⇒ réorganisation du Secteur conciergerie,
- ⇒ point de situation sur la gestion du parc immobilier communal et sur les préavis no 07-2021 et no 08-2021,
- ⇒ mise à l'enquête publique du passage à faune des Grands Marais.

Séance du 23 juin 2022

Préavis no 02-2022

Rapport de gestion et comptes 2021

Adopté à l'unanimité

Préavis no 03-2022

Demande de crédit d'étude pour la construction du nouveau réservoir du Clos de L'Abbaye et l'adaptation du réseau de distribution

Adopté à l'unanimité

Préavis no 04-2022

Demande de crédit pour la protection des vignes du Clos de L'Abbaye

Adopté par 31 oui et 1 abstention

Interpellation de Mme la Conseillère Susanna Wagner concernant le concept énergétique de la Commune d'Yverne

Transmise à la Municipalité pour réponse ultérieure

Communications de la Municipalité

- ⇒ incivilités : coupe sauvage d'un if au bas de la rue des Rennauds,
- ⇒ remplacement en urgence du second compresseur de la cave communale.

Séance du 6 octobre 2022

Préavis no 05-2022

Demande de crédit d'étude pour l'équipement de la route de la Scie

Adopté par 26 oui et 1 abstention

Préavis no 06-2022

Vente de la parcelle communale no 886 du cadastre de Corbeyrier (Chalet de Luan)

Adopté à l'unanimité

Préavis no 07-2022

Demande de crédits complémentaires au budget 2022

Adopté à l'unanimité

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère Susanna Wagner concernant le concept énergétique de la Commune d'Yverne

Une résolution proposée par l'interpellatrice est acceptée par 16 oui, 4 non et 7 abstentions. Elle demande en l'occurrence à la Municipalité de :

- ⇒ mettre davantage d'informations à disposition de la population, telles que le concept énergétique, ses actions et ses résultats, des plans de quartiers avec une situation ISOS et IFP par exemple,
- ⇒ valoriser la proactivité de la Commune en incitant davantage les habitants à participer,
- ⇒ créer une commission municipale afin d'apporter un partage d'idées et d'expertises, un développement de stratégies vers une vision à moyen terme avec un partage de charges,
- ⇒ établir un volet "durabilité" dans les préavis et les rapports.

Communications de la Municipalité

- ⇒ résultat des mesures de vitesse au moyen du radar de courtoisie à la rue des Rennauds,
- ⇒ état de situation sur l'avancement du plan d'affectation communal (PACom),

- ⇒ état d'avancement du dossier relatif au stationnement et à la circulation dans le quartier des Maisons Neuves,
- ⇒ mesures prises par la Municipalité en prévision du risque de pénurie énergétique,
- ⇒ point de situation sur les travaux d'étanchéisation de la terrasse du Bâtiment administratif de la Grappe,
- ⇒ information concernant les travaux liés au projet de 3^e correction du Rhône (projet Rhône 3).

Séance du 15 décembre 2022

Préavis no 08-2022

Budget communal pour 2023

Adopté par 29 oui et 1 non

Communications de la Municipalité

- ⇒ vente du chalet de Luan,
- ⇒ délivrance du permis de construire pour le réaménagement du parking de la Couronne et point de situation sur la procédure de légalisation du projet de nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public aux Maisons Neuves,
- ⇒ mise à l'enquête de la mesure anticipée de l'île des Clous (projet Rhône 3),
- ⇒ décision de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de limiter le temps de stationnement sur les places du Boulevard.

MUNICIPALITÉ

Organisation de la Municipalité



Chollet Edouard
Syndic

Administration générale
Finances
Ecoles
Transports publics

PLR Les Libéraux-Radicaux

Personnel communal
Service informatique
Finances
Impôts

Promotion économique
Ecoles
Transports publics



Bassang Alain
Municipal

Bâtiments
Vignes
Forêts
Culture et tourisme

PLR Les Libéraux-Radicaux

Bâtiments communaux
Terrains de sport
Conciergerie
Domaine viticole

Vice-syndic 2022-2023

Forêts
Chemins pédestres
Culture
Tourisme



Deregis Isabelle
Municipale

Urbanisme
Police des constructions
Durabilité

PLR Les Libéraux-Radicaux

Urbanisme
Dangers naturels
Information du territoire
Police des constructions

Vice-syndic 2021-2022 et 2025-2026

Campings
Politique énergétique et développement durable
Eclairage public



Isoz Maxime
Municipal

Société
Sécurité

PLR Les Libéraux-Radicaux

Police
Défense incendie
Protection civile
Stand de tir intercommunal
Circulation et stationnement

Vice-syndic 2023-2024

Signalisation routière
Santé publique
Affaires sociales
Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles



Minod Eric
Municipal

Eaux
Assainissement
Espaces verts
Routes et travaux

PLR Les Libéraux-Radicaux

Distribution de l'eau
Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires
Epuración / STEP
Gestion des déchets
Parcs et jardins

Vice-syndic 2024-2025

Cours d'eau et fontaines
Cimetière et inhumations
Terrains agricoles
Travaux routiers
Voirie

Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires. Elle a également consacré deux séances de relevé à l'établissement du budget de l'année 2023 selon un principe s'apparentant à la technique du "budget base zéro" (justification de chaque dépense).

Durant ses réunions hebdomadaires, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ les autorisations de construire et autres demandes préalables,
- ⇒ le Bâtiment administratif de La Grappe,
- ⇒ la circulation routière et le stationnement,
- ⇒ l'entretien des collecteurs communaux,
- ⇒ le risque de pénurie d'énergie,
- ⇒ le personnel communal,
- ⇒ le nouveau règlement sur la distribution de l'eau,
- ⇒ le règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions.

Suites données aux vœux de la Commission de gestion sur l'exercice 2021

Vœux no 1-2021

La Cogest souhaite que les alternatives "rénovation" et "démolition/reconstruction" du Bâtiment de La Grappe soient chiffrées dans le cadre de l'étude objet du préavis no 08-2021 Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation lourde du Bâtiment administratif de La Grappe.

Comme indiqué dans sa réponse du 22 juin 2022 à la Commission de gestion, la Municipalité a mis en suspens, après quelques esquisses, son avant-projet de rénovation lourde du Bâtiment administratif de La Grappe. Le compte d'investissement y relatif n'a dès lors pas été ouvert dans la comptabilité communale et les quelques factures reçues ont été englobées dans le crédit concernant la rénovation de la terrasse.

Cet avant-projet sera repris sous le jour d'une vision plus large de l'état du parc immobilier communal qui permettra de définir des priorités d'intervention.

Vœux no 2-2021

La Cogest souhaite qu'une échelle des priorités avec un calendrier des rénovations projetées soit établie et communiquée au Conseil communal comme demandé depuis un certain temps.

Afin d'établir une priorité d'action ainsi qu'un plan d'entretien approprié de ses bâtiments, la Municipalité a confié à une architecte de la place le soin d'analyser l'état des bâtiments suivants :

- ⇒ Bâtiment de la Souche,
- ⇒ Caveau d'Yvorne,
- ⇒ La Forge,
- ⇒ Villa et bâtiment de Vers-Chenaux,
- ⇒ Collège de Versvey.

En parallèle, elle a mandaté un expert immobilier pour déterminer la valeur vénale de chacun de ces biens, à l'exception du bâtiment du Caveau qui fait partie du patrimoine administratif.

Ces deux études permettront de confronter la réalité de notre parc immobilier aux moyens financiers disponibles pour leur rénovation, et de fixer un plan d'action qui sera présenté le moment venu au Conseil communal.

Commissions municipales

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Instituée par le Règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA), la CCU est une aide à la décision pour l'exécutif en matière d'aménagement du territoire ou de police des constructions.

Elle préavise sur les objets que lui soumet la Municipalité, notamment en matière de plans partiels d'affectation (PPA) ou de plans de quartier (PQ). Elle peut également être consultée dans le cadre de demandes de permis de construire, notamment lorsque les projets envisagés présentent des caractéristiques sensibles.

En 2022, elle a siégé à une reprise et a traité d'un projet de démolition partielle d'une habitation et création de places de stationnement. Lors de cette séance, les principales modifications du plan d'affectation communal (PACom) lui ont également été communiquées en prévision de sa relecture du règlement le moment venu, soit au retour de l'examen

préalable des services cantonaux.

Commission de salubrité

Instituée par la loi sur la santé publique (LSP) et la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire, la commission de salubrité intervient notamment, sur requête expresse, pour des problèmes d'insalubrité dans les logements occupés ou aux abords des immeubles lorsque le propriétaire ne prend pas les mesures adéquates pour remédier à la situation.

En 2022, la commission de salubrité n'a pas eu à intervenir.

Relations extérieures

Réunion des syndics du district d'Aigle

Pour mémoire, la réunion des syndics du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.

Les syndics du district se sont réunis à quatre reprises durant l'année écoulée, dont une en présence des députés de l'arrondissement.

Lors de ces rencontres, les syndics ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ accueil des gens du voyage,
- ⇒ fermeture de l'Office d'impôt d'Aigle,
- ⇒ pénurie d'électricité,
- ⇒ présentations de différentes entités cantonales et/ou intercommunales.

Séances intermunicipales

Durant l'année 2022, une séance intermunicipale a été organisée avec l'exécutif d'Aigle.

La rencontre spécifique à l'étude des comptes 2022 de la STEP avec la Municipalité de Corbeyrier a été reportée au début de l'année 2023.

Visite préfectorale

La visite annuelle de Mme la Préfète du district a eu lieu le 2 novembre 2022.

Après l'inspection de l'administration et des divers registres communaux, Mme la Préfète a rencontré le syndic, ainsi que la présidente du Conseil communal

pour des discussions d'ordre général.

Réceptions officielles

Afin de garantir de bons rapports avec les communes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin et les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

Nous avons également rencontré, à deux reprises, les représentants de la Municipalité de L'Abbaye, dont une sécateurs en main durant les vendanges.

Faute d'inscription, la traditionnelle réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral n'a pas été organisée en 2022.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présentait comme suit au 31 décembre dernier :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Citoyens suisses	688	687
Citoyens étrangers	90	90
Total des électeurs	778	777

Il a été convoqué à 5 reprises durant l'année écoulée, dont deux à l'occasion des élections cantonales des 20 mars et 10 avril concernant la législature 2022-2027.

Votations fédérales

Votation fédérale du 13 février 2022

1. Initiative populaire du 18 mars 2019 "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès"

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	47	35'438	499'485
NON	257	157'314	1'895'061

2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)"

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	166	131'679	1'371'177
NON	137	64'305	1'049'107

3. Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	144	76'538	883'251
NON	159	112'466	1'480'165

4. Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	138	109'522	1'084'802
NON	168	82'327	1'303'644

Votation fédérale du 15 mai 2022

1. Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	194	132'391	1'255'038
NON	59	41'482	893'370

2. Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	202	143'194	1'319'276
NON	53	32'922	872'119

3. Arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	210	127'039	1'523'005
NON	42	43'633	607'673

Votation fédérale et cantonale du 25 septembre 2022

1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)"

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	70	83'465	1'062'693
NON	316	158'811	1'799'023

2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	202	110'612	1'570'777
NON	185	132'016	1'281'414

3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	165	92'259	1'442'553
NON	224	150'887	1'411'364

4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	197	108'554	1'316'195
NON	175	122'854	1'426'422

1. Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature

	Yverne	Vaud
OUI	233	148'225
NON	105	60'215

Taux de participation aux votations et élections de l'année 2022



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipal

En plus du secrétariat de la Municipalité qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que de la correspondance, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ établissement de la statistique des logements vacants,
- ⇒ contrôle des demandes de subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ coordination et suivi administratif des dossiers de police des constructions,
- ⇒ établissement de la statistique trimestrielle des constructions,
- ⇒ suivi des rapports de contrôle des installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire, envoi des mises en demeure,
- ⇒ gestion du registre des installations individuelles d'épuration, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ délivrance des avertissements et contraventions de compétence communale,
- ⇒ engagement des procédures de recouvrement pour les amendes d'ordre impayées,
- ⇒ délivrance des autorisations pour manifestation publique et des patentes,
- ⇒ police des établissements publics,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre de la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ renseignements divers à la population.

Activités particulières de l'année 2022

Durant l'année écoulée, le secrétaire municipal a été particulièrement actif dans la conduite des dossiers / projets suivants :

- ⇒ rédaction, en collaboration avec le chef du Service de l'eau et l'ingénieur mandaté par la Municipalité, du nouveau règlement sur la distribution de l'eau (élaboration de projections financières, étude de différents scénarios de taxation, échanges avec la Surveillance fédérale des prix, etc.),
- ⇒ mise à jour des procédures en matière d'organisation des votations et élections suite à la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de son règlement d'application (y compris formation des nouvelles huissières du Conseil communal),
- ⇒ préparation des tableurs et documents nécessaires aux dépouillements des élections cantonales, et formation du nouveau Bureau électoral,
- ⇒ projet d'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) en collaboration avec les communes de Rennaz, Roche et Chessel (rédaction du cahier des charges, estimation du temps à consacrer aux différentes tâches y relatives, participation aux séances de travail, exposé du cadre légal en matière de collaborations intercommunales),
- ⇒ organisation de la procédure de commande et de distribution des abonnements de transports pour écoliers, formation de la préposée à l'Office de la population,
- ⇒ participation à l'organisation de la séance de formation organisée pour les utilisateurs de l'application mobile des TPC,
- ⇒ reprise en main, à la demande de la cellule Manifestations de la Police cantonale, des procédures d'autorisation pour les manifestations organisées sur la commune (élaboration de plans de stationnement pour les manifestations organisées au terrain de Pré Nové, recherche et prise en compte des diverses directives cantonales/fédérales en vigueur, mise à jour de l'information disponible sur le site Internet communal, information aux organisateurs, création d'un tableur pour la commande des cartons de loto, etc.),
- ⇒ suivi administratif et communication relatifs à la mise en place de restrictions d'eau durant l'été,
- ⇒ établissement d'un plan de continuité des activités (PCA) en prévision du risque de pénurie d'énergie,
- ⇒ reprise du tableau de gestion des cartes d'accès à la déchetterie d'Aigle (uniformisation du mode de saisie, ajout d'automatismes).

Service informatique

Renouvellement du parc informatique

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc informatique, et conformément aux montants portés au budget, la Municipalité a procédé aux investissements suivants durant l'année 2022 :

- ⇒ remplacement du poste de travail du guichet de l'Administration,
- ⇒ mise à disposition d'un ordinateur portable pour le Service de l'eau,
- ⇒ remplacement du pare-feu (Firewall) et du serveur de sauvegarde NAS,
- ⇒ remplacement de l'imprimante à jet d'encre du Service de l'eau par une imprimante laser.

Suite au cambriolage du dépôt de voirie, un nouvel ordinateur portable a également dû être commandé en remplacement du matériel volé. A noter que toutes les mesures de sécurité informatiques nécessaires ont été prises dès la découverte de l'effraction (blocage des accès, désactivation des licences, etc.).

Au niveau des programmes et applications, il est à signaler la migration de notre solution métier vers une version compatible avec la norme eCH20-V3. Cette mise à jour a nécessité de reprendre l'ensemble des modèles d'attestations de l'Office de la population.

Le poste de travail du secrétaire municipal a également été équipé d'une nouvelle version du programme PhotoShop, avec désormais une licence annuelle évolutive.

Cybersécurité

Annoncée dans le rapport de gestion précédent, une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information a été organisée pour l'ensemble du personnel disposant de moyens informatiques, ainsi que pour les municipaux et la secrétaire du Conseil communal. Elle s'est déroulée tout au long de l'année au moyen de cours en ligne, de capsules vidéo, d'une campagne d'affichage à l'interne, mais également d'un premier test d'hameçonnage. Elle se terminera durant le printemps 2023.

En complément des mesures prises en urgence en 2021, un plan de continuité des activités (PCA) en cas de cyberincident a été mis au point par le secrétaire municipal.

De plus, un classeur physique spécifique a été constitué et contient notamment une aide à la conduite sur les premières mesures à prendre en cas d'attaque informatique, le PCA précité, les recommandations du Centre national pour la cybersécurité (NCSC) en cas d'incident avec un rançongiciel ou de fuite de données, ainsi qu'un support numérique contenant les principaux modèles informatiques et autres concepts de gestion de crise de la commune. Dit classeur est conservé de façon sécurisée.

Site Internet communal

Le site Internet www.yverne.ch a été tenu à jour et/ou complété tout au long de l'année.

Il a été consulté par 9'343 utilisateurs pour un total de 34'208 pages consultées (2,25 pages/session).

Si les chiffres précités sont plutôt satisfaisants pour une commune de notre taille, on peut toutefois quelque peu regretter, au niveau local, que les citoyens ne consultent pas plus régulièrement les nombreuses informations à disposition avant d'engager, souvent de manière incomplète ou erronée, leurs démarches administratives.

Personnel communal

Mutations

L'année 2022 a connu un changement majeur avec le départ en retraite, à fin février, de M. Francis Müller, concierge, qui a entraîné la réorganisation complète du Secteur conciergerie sur la base de l'audit réalisé fin 2020 (cf. rapports de gestion 2020 et 2021).

Conformément aux principes annoncés au délibérant, la Municipalité a ainsi porté à 1.6 ETP l'effectif dudit secteur en engageant le personnel suivant durant le printemps :

- ⇒ M. Justin Moulin en qualité de concierge responsable,
- ⇒ Mme Madalena de Almeida Dias en qualité de concierge auxiliaire, principalement en charge du Bâtiment administratif de La Grappe,
- ⇒ Mme Eva Clara Carvalho Teixeira, également concierge auxiliaire, principalement affectée au Collège d'Yverne.

Grâce à sa formation d'agent d'exploitation avec CFC, M. Moulin a rapidement pu mettre en œuvre différents changements dans les processus de nettoyage, d'utilisation de machines et de produits adaptés, et de maintenance et d'entretien des équipements techniques et autres aménagements extérieurs, ce à la grande satisfaction des utilisateurs.

A notre regret, deux des trois collaborateurs précités nous ont remis leur démission à fin décembre. En l'occurrence, Mme de Almeida Dias nous quittera au 31 janvier 2023 alors que M. Moulin partira à fin février. Ces postes seront dès lors repourvus en début d'année 2023.

Formation continue

En 2022, plusieurs collaborateurs ont suivi des cours ou journées d'information dans le cadre de formation continue.

M. Paulo Da Silva, responsable du Secteur voirie, a notamment participé à une formation de six jours en sécurité au travail auprès de la Suva, laquelle lui a permis d'obtenir le titre d'assistant de sécurité reconnu au sens de l'Ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.

Absentéisme

L'an dernier, il a été comptabilisé 65.5 jours de maladie, d'assurance accident ou de garde d'enfants malades pour l'ensemble des collaborateurs sous contrat, répartis de la manière suivante :

⇒ Administration générale	3.5 jours
⇒ Service de l'eau	3 jours
⇒ Secteur assainissement / STEP	17 jours
⇒ Secteur voirie	42 jours
⇒ Secteur conciergerie	0 jour

Effectif du personnel sous contrat permanent au 31 décembre 2022

Nom	Prénom	Année de naissance	Fonction	Date d'engagement	Taux en %
Cathélaz	Fabien	1973	Secrétaire municipal	01.02.2018	100
Dupertuis	Laure	1980	Préposée à l'Office de la population	01.10.2019	50
Lüthi	Josette	1964	Boursière communale	01.08.2002	80
Da Silva	Paulo	1962	Responsable du Secteur voirie	01.07.2002	100
Cardante Julio	Paulo	1966	Ouvrier de voirie	01.01.2010	100
Delacrétaç	Claude-François	1965	Ouvrier de voirie	01.10.2009	100
Perret	Maurice	1967	Ouvrier de voirie	01.05.2000	100
Moulin	Justin	1997	Concierge responsable	14.02.2022	100
Carvalho Teixeira	Eva Clara	1976	Concierge auxiliaire	01.04.2022	30
de Almeida Dias	Madalena	1976	Concierge auxiliaire	01.04.2022	30
Morezzi	Quentin	1990	Chef du Service de l'eau	01.07.2021	100
Deschamps	Jean-Pierre	1963	Responsable assainissement / STEP	01.04.2012	100

Enregistrement de la durée du travail

Au 31 décembre, l'on dénombreait 247.90 heures supplémentaires pour les douze collaborateurs sous contrat permanent.

A cela s'ajoutent des arriérés de vacances pour un total de 72.5 jours, à savoir :

⇒ Administration générale	31 jours
⇒ Service de l'eau	10 jours
⇒ Secteur assainissement / STEP	9 jours
⇒ Secteur voirie	12 jours
⇒ Secteur conciergerie	10.5 jours

Afin de résorber le problème récurrent liés à la surcharge de l'administration, qui est clairement sous-dotée en termes de ressources humaines depuis plusieurs années alors que la complexification des tâches communales (juridiques, techniques) et le nombre de dossiers à traiter sont en augmentation constante, la Municipalité a porté au budget 2023 la création de deux postes supplémentaires, soit un à 70% pour le secteur de la police des constructions et un autre, à 30%, pour la police administrative et du commerce.

Elle entend ainsi assumer l'ensemble des missions de service public que lui confie la loi et les remplir le mieux possible dans les délais indiqués.

Ce faisant, elle répond également à un vœu exprimé par la Commission de gestion et plusieurs conseillers au cours des derniers exercices.

SERVICE DES FINANCES

Bourse communale

En plus de la comptabilité courante, qui comprend le paiement des factures, la saisie des écritures comptables, la facturation et les encaissements, le suivi des débiteurs et le bouclage des comptes, la Bourse communale est en charge des responsabilités suivantes dans notre commune :

- ⇒ vente des vins au guichet de l'Administration communale et lors des manifestations habituelles (caves ouvertes, journée clients, etc.),
- ⇒ organisation administrative des vendanges (engagements, versements des salaires du personnel temporaire, etc.),
- ⇒ ventes diverses (sacs poubelles, drapeaux, recharge pour machines à laver, etc.),
- ⇒ gestion de l'occupation des salles communales,
- ⇒ gestion du congélateur communal,
- ⇒ gestion de la taxe de séjour.

Bouclage des comptes communaux 2022

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 357'549.78, sous déduction de divers amortissements supplémentaires, amortissement du patrimoine financier et attributions aux fonds de réserve, soit un résultat comptable positif de CHF 107'965.18, alors que le budget 2022 tablait sur un excédent de charges de l'ordre de deux cent mille francs. Il convient de relever que l'exercice intègre également un prélèvement au fonds de réserve et renouvellement de CHF 60'000.-- (amortissement complet des travaux de remplacement de l'éclairage public du Boulevard) et un gain comptable extraordinaire lié à la vente d'un bien immobilier (chalet de Luan). Cet excellent résultat s'explique également par une forte baisse des charges liées à la péréquation, cohésion sociale comprise.

Si l'on fait abstraction des opérations comptables précitées, on constate que la marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 456'442.53, inférieure de CHF 33'000.-- en chiffres ronds à celle de l'exercice précédent (CHF 489'916.99). Elle est cependant une nouvelle fois supérieure à la marge décennale moyenne de la période 2013-2022 (CHF 384'385.--).

Le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du

patrimoine administratif au bilan – à savoir tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique – présente quant à lui des dépenses d'investissements pour un total de CHF 279'413.23, impactés à 42% par l'éclairage public, en l'occurrence par le remplacement de l'installation défaillante du Boulevard.

L'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2022 fait ressortir un disponible net de CHF 3'264'152.-- (total des postes 911 à 913, déduction faite du 9123, diminué des engagements 920 et 925), alors que le total des fonds de réserve atteint CHF 1'939'242.--.

Analyse des ratios

Autofinancement

Pour la 6^e année consécutive, la commune boucle son exercice comptable avec une très bonne marge d'autofinancement, même si celle-ci a légèrement diminué par rapport à 2021. Ce résultat confirme les bons résultats des exercices précédents, malgré une baisse importante des recettes fiscales des personnes physiques. Le degré d'autofinancement de la commune (marge d'autofinancement / investissements nets x 100) détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. Dans le cas d'Yvorne, il est jugé "excellent", l'endettement net correspondant à deux fois à peine le montant de la marge d'autofinancement.

Endettement

La quotité de dette brute (71,34%) et la quotité de dette nette (-76,92%) s'établissent dans la marge jugée « bonne » selon les critères appliqués par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Ces indicateurs servent à l'Etat à évaluer le plafond d'endettement d'une commune en cours de législature. Ils se fondent sur le rapport entre l'endettement (brut ou net) de la commune et ses recettes.

Recettes fiscales

L'analyse financière montre une nette diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, inférieur de CHF 183'000.-- à la situation de 2021 et même de CHF 484'000.-- à la situation de 2020 ! Cet affaiblissement est compensé en partie par la baisse de la péréquation, mais il interroge sur l'évolution de recettes fiscales à moyen terme déjà.

Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt par habitant est en baisse constante depuis 2019, soit nettement en dessous de la moyenne des communes du canton. C'est un point positif pour la capacité contributive de la commune à la péréquation, mais un indice négatif de sa robustesse fiscale.

Péréquation

En raison de sa capacité contributive en baisse et d'un retour plus élevé des dépenses thématiques liées aux routes et aux transports, la commune a vu sa facture péréquative baisser mécaniquement en 2022. Ce phénomène s'explique aussi par une accélération de la reprise par l'Etat des charges de cohésion sociale, cela conformément au protocole d'accord signé le 25 août 2020 entre l'Etat de Vaud et l'UCV. L'effort péréquatif en pour-cent des recettes fiscales est donc moindre (17,2% contre 25,4% en 2021).

Financement des investissements

La quotité d'investissement de la commune, soit la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales, est de 4,7%, ce qui révèle une fois encore une intensité faible de l'activité d'investissement. Ce pourcentage, qui correspond à la moyenne de la législature précédente, apparaît toutefois nettement inférieur à la moyenne des communes vaudoises (>10%).

Conclusion

L'exercice 2022 confirme l'excellente santé financière de la commune. Le résultat avant écritures de politique budgétaire est supérieur de quelque CHF 80'000.-- à celui de l'exercice précédent. Il en va de même pour la situation des fonds propres (+ CHF 258'000.-- en chiffres ronds). Une relance de la politique d'investissement apparaît cependant indispensable à court terme.

Fiscalité

Les revenus fiscaux pour l'année sous rubrique affichent une légère augmentation (+ 4%) par rapport aux prévisions budgétaires (CHF 2'878'000.-- au budget, CHF 3'004'274.-- en chiffres réels arrondis). Comme pour les années précédentes, ce résultat s'explique essentiellement par l'encaissement de recettes aléatoires des personnes physiques et morales, à savoir les droits de mutation et les gains immobiliers. Ces deux postes affichent des valeurs sans rapport avec les montants initialement inscrits au budget. En revanche, le montant inscrit au budget relativement à l'impôt sur les successions et donations est loin d'avoir été atteint. Les écarts remarquables ces dernières années dans les recettes aléatoires ont conduit la Municipalité à modifier son approche dès le budget 2023 en faisant une moyenne des cinq années précédentes, valeur maximale et valeur minimale décomptées, et en inscrivant la valeur médiane des trois années précédentes "normales".

L'impôt sur le revenu accuse une baisse par rapport aux comptes 2021 qui peut être justifiée, en partie, par le fait que l'Administration cantonale des impôts (ACI) a dû restituer à un contribuable une somme supérieure à CHF 100'000.-- par suite d'un litige qui l'opposait à lui depuis 2012. L'érosion progressive des recettes fiscales nécessitera cependant une attention particulière à l'examen des prochains arrêtés d'imposition, sans qu'il apparaisse pour l'heure impératif de modifier le régime en vigueur.

Les rentrées liées à l'impôt sur la fortune sont quant à elles en augmentation d'un peu plus de 15% par rapport au budget (CHF 375'000.-- au lieu de CHF 325'000.--) et supérieures de 5% par rapport aux comptes 2021.

Pour ce qui concerne les personnes morales (bénéfice+capital, capital, impôt sur les immeubles), le budget 2022 prévoyait un résultat total de CHF 112'000.-- qui s'est finalement établi à CHF 158'780.-- (+ 40%).

L'impôt à la source est lui aussi en baisse, sans que l'on puisse toutefois y apporter d'explications convaincantes, si ce n'est éventuellement par effet de la pandémie sur une possible réduction du personnel saisonnier.

OFFICE DE LA POPULATION

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ la gestion des demandes de naturalisation,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,
- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations,
- ⇒ la délivrance des abonnements de transports scolaires.

Il collabore également activement à l'établissement de la statistique des logements vacants.

Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie ultérieu-

rement par le Canton de Vaud – qui sert notamment pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).

Au 31 décembre, Yverne comptait 1'095 habitants inscrits en domicile principal et 19 officiellement inscrits en résidence secondaire.

Les statistiques ci-après renseignent sur la structure de notre population.

Naturalisations

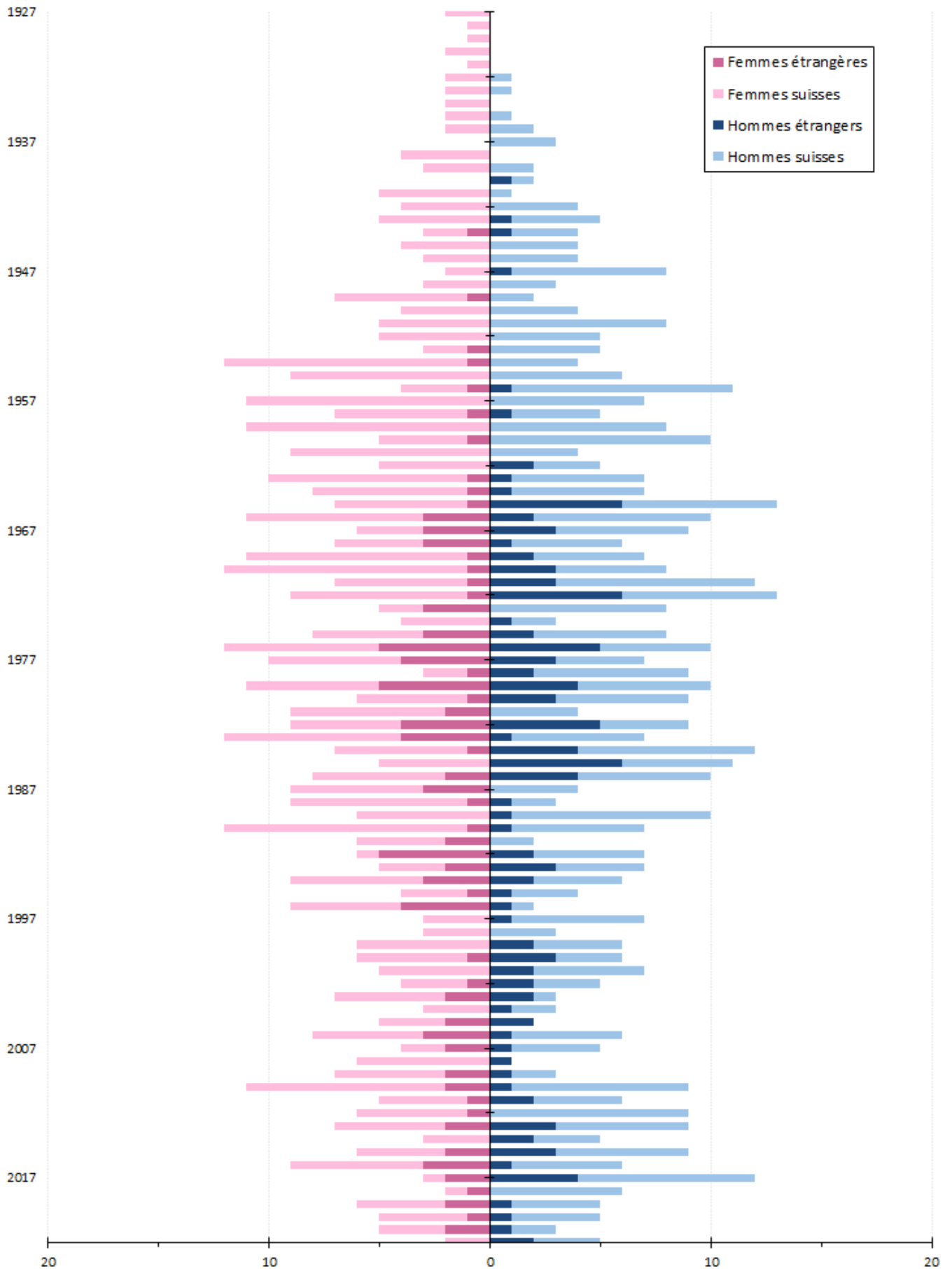
Durant l'année écoulée, dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée pour la collecte des informations et l'établissement du rapport d'enquête, la préposée à l'Office de la population a suivi 3 dossiers de demandes de naturalisation ordinaire.

Durant la même période, 14 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 2 dans le cadre d'une procédure facilitée.

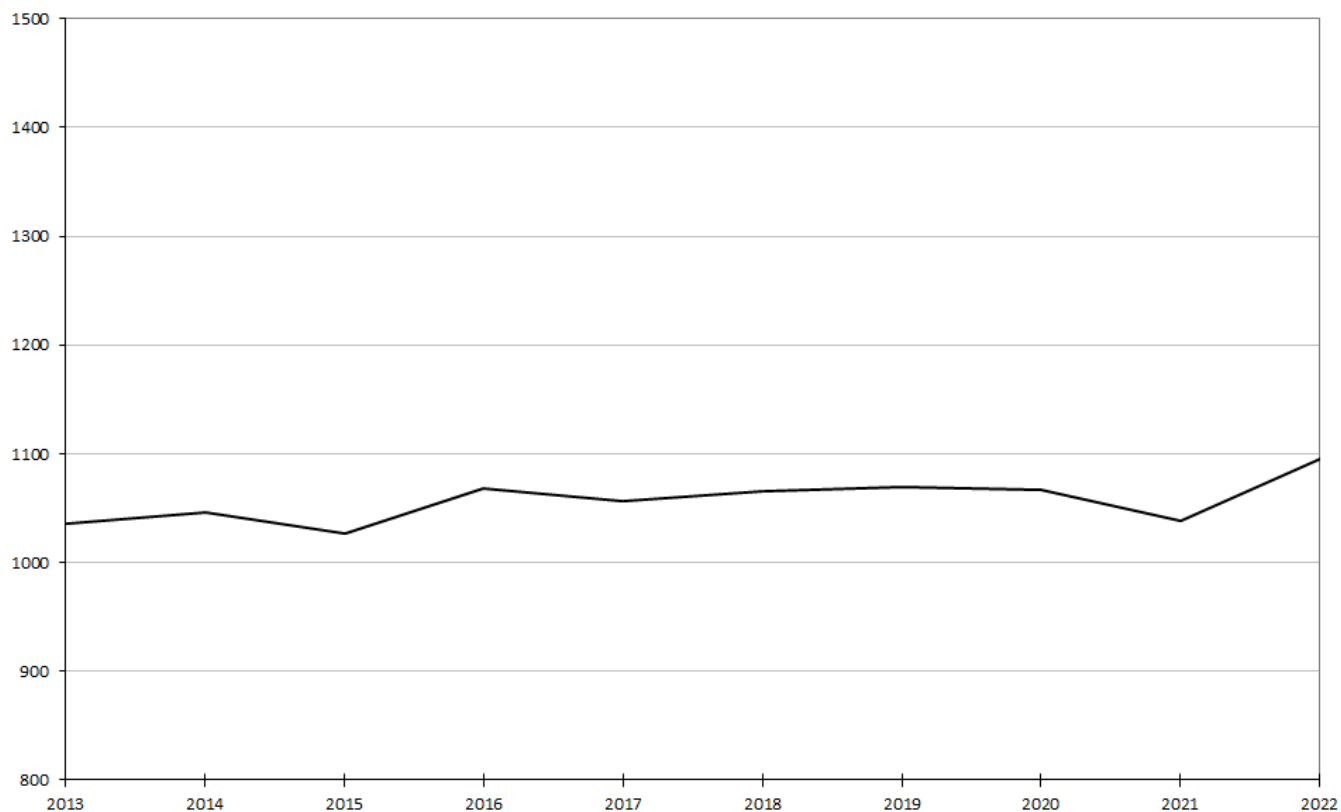
Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisse	Etablissement CH	370	402	772	70.50
	Bourgeois CH	39	44	83	7.58
Total Suisse		409	446	855	78.08
Etrangers	Etabli C	75	74	149	13.61
	Séjour B	45	32	77	7.03
	Courte durée L >= 12 mois	2	1	3	0.27
	Requérant d'asile N	0	0	0	0.00
	Livret S (personnes à protéger)	1	1	2	0.18
	En attente de permis	5	4	9	0.82
Total Etrangers		128	112	240	21.92
Résultat total		537	558	1095	100.00

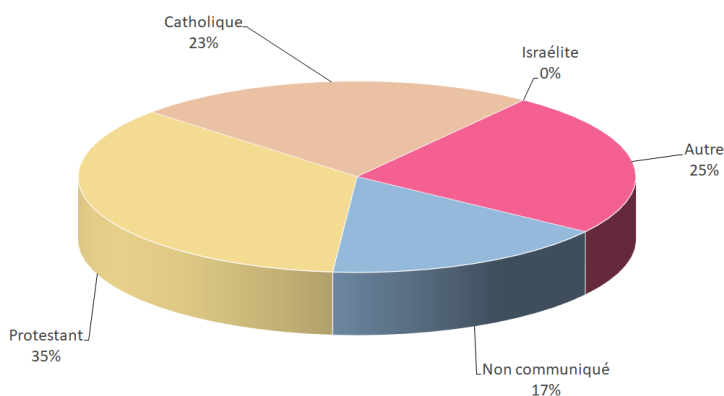
Pyramide des âges



Evolution de la population établie au cours des dix dernières années



Répartition indicative des confessions reconnues d'utilité publique



Liste des principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal)

Mutations	Suisses	Etrangers	Total
Arrivées	179	119	298
Départs	70	38	108
Changements d'adresse	17	1	18
Naissances	7	4	11
Décès	6	0	6

ÉCOLES

A la rentrée d'août 2022, le collège d'Yvorne accueillait 71 élèves au total, dont 53 domiciliés à Yvorne, 14 à Aigle et 4 à Corbeyrier.

L'enclassement se présente comme suit : 19 élèves en 1-2P, 18 élèves en 3-4P, 15 en 5P et 19 en 6P.

Le début de l'année scolaire s'est déroulé sans problème majeur.

TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES

L'année 2022 marque le premier exercice complet d'exploitation du réseau MobiChablais depuis l'intégration de la commune d'Yvorne. Notre commune l'a en effet rejoint en décembre 2021, en même temps que Troistorrents (VS). Huit communes sont actuellement partenaires du réseau MobiChablais. Depuis la fin de l'année 2022, le syndic est membre du comité de pilotage de ce réseau.

Trois lignes desservent Yvorne dans le cadre de cette offre :

102 (Yvorne – Aigle – Illarsaz – Muraz – Monthey)

103 (Yvorne – Aigle – Corbier – Monthey)

112 (Aigle – Yvorne – Versvey)

MobiChablais est un système inédit de bus dits "agiles", les bus opérant à Yvorne en dehors des horaires scolaires ne l'étant que sur demande préalable (appel téléphonique, commande par application mobile). Le rythme des passages est par conséquent allégé les soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Ce système offre une grande souplesse en permettant d'élargir la portée géographique des véhicules sans augmenter les coûts de transport. Il nécessite cependant une bonne maîtrise des outils numériques (demande d'arrêt, paiement du titre de transport). C'est la raison pour laquelle la Municipalité a organisé le 22 juin 2022, en collaboration avec TPC SA, un atelier public destiné à expliquer aux usagers intéressés les principes pratiques de fonctionnement de MobiChablais. Cette séance a été très suivie. Pour le surplus, la commune propose à l'achat des carnets de billets aux personnes se sentant peu à l'aise avec les paiements numériques.

Selon TPC SA, l'exploitation de MobiChablais s'est faite en 2022 avec une vingtaine de bus aux heures

de pointe, une douzaine en service normal, cinq en service réduit, et 60 conducteurs.

A Yvorne, MobiChablais a permis la reprise intégrale du transport scolaire abandonné par CarPostal SA, en élargissant l'offre à l'ensemble du public. Lors du démarrage du service, plusieurs parents ont manifesté leur mécontentement en raison du déficit de prise en charge des plus jeunes enfants en route pour ou depuis l'accueil de jour parascolaire. Conformément aux responsabilités légales lui incombant à cet égard, le réseau d'accueil de jour "Enfants Chablais" (AJE) a rapidement organisé un taxi-bus privé pour le transport spécifique des 1-2P jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. A la rentrée 2022, l'AJE a mis en place un système de surveillance des enfants de 1P à 4P dans le bus. L'accompagnant est en service du lundi au vendredi (à l'exception du mercredi), midi et après-midi, à partir de la sortie de l'école. Il comptabilise les élèves, surveille les enfants durant le transport et les accompagne jusqu'à / depuis les structures d'accueil parascolaire. L'AJE finance les abonnements de bus destinés aux enfants domiciliés à Yvorne et accueillis en UAPE à Aigle. A compter de l'année scolaire 2022-2023, la Municipalité a décidé d'offrir un abonnement 2 zones à tous les autres écolières et écoliers domiciliés sur le territoire communal, sans considération de la distance séparant leur domicile de l'établissement où ils sont scolarisés. Enfin, le bus postal n'étant plus entreposé dans le local de voirie, l'espace ainsi libéré pourra être mis à disposition du personnel afin d'améliorer ses conditions de travail.

Les lignes régionales 111 (Villeneuve) et 143 (Corbeyrier) complètent comme par le passé le dispositif de transport public en qualité de lignes régionales entrant dans les compétences cantonales, c'est-à-dire dont l'offre est définie et majoritairement financée par l'Etat de Vaud et la Confédération. Pour rappel, les communes desservies assument une part (30%) du financement cantonal (53%), chacune en fonction de la qualité des dessertes dont elle bénéficie.

Force est de constater que le développement de MobiChablais a été extrêmement rapide, et sans doute même précipité. Il a nécessité l'achat massif de matériel roulant et l'engagement de personnel en rapport. En 2022, après quatre années d'exploitation, MobiChablais pouvait afficher une fréquentation dépassant le million de passagers (363'000 lors du lancement de l'offre en 2018). On estime à envi-

ron 20'000 le nombre d'utilisateurs vuarnérens pour l'année écoulée, dont plus de 70% d'élèves.

Pour Yvorne, il apparaît que le taux de ponctualité de prise en charge scolaire (marge de retard de 5 minutes incluse) tourne autour de 95% au terme de la première année d'exploitation. De fréquents retards sont toutefois encore constatés sur le trafic à la demande et nécessitent une amélioration. En revanche, il n'est pas possible pour l'heure de répondre à une critique fréquente des bordiers de la ligne concernant le gabarit jugé trop imposant des bus, le système ne permettant pas pour l'heure de l'adapter en fonction des heures de pointe.

Les coûts de l'exercice 2022 sont supérieurs à ce qui avait été initialement budgété, principalement en raison des effets du fort développement de l'offre (engagement de personnel, achat de matériel roulant, augmentation du prix du carburant). La volonté des TPC SA est néanmoins de consolider le service existant et de ne pas développer le réseau ni les horaires jusqu'en 2025. Dans l'intervalle, l'offre sera donc en principe maintenue telle quelle.

BÂTIMENTS

Patrimoine administratif

Bâtiment administratif de La Grappe

Suite aux remarques formulées par plusieurs conseillers communaux dans le cadre de l'adoption du préavis no 07-2021, la Municipalité a engagé durant le printemps la réfection de l'étanchéité de la terrasse du Bâtiment administratif de La Grappe, en renonçant aux autres travaux annexes initialement retenus.

En fin d'été, un nouvel écoulement d'eau a cependant été constaté dans le bureau du secrétaire municipal et a nécessité la prise de mesures complémentaires qui, pour l'heure, donnent satisfaction. En l'occurrence, un chéneau circulant entre la dalle et le faux-plafond a été supprimé et les carottages ont été bouchés. Aucune garantie ne pouvant toutefois nous être donnée à long terme en raison des nombreux autres défauts constatés sur les façades et les fenêtres, la Municipalité a dès lors retenu de ne pas finaliser la réfection de cette terrasse pour le moment.

Elle a néanmoins commandé la réfection des faux-plafonds des bureaux afin de permettre aux collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions, notamment au niveau phonique.

Afin de limiter les risques de chute découlant du mauvais état du parquet, qui se soulevait en plusieurs endroits, la Municipalité a également commandé à un artisan de la place la réfection du parquet de la salle du Conseil communal.

Enfin, elle a dû procéder en urgence au remplacement du second compresseur de l'installation de froid de la cave communale, qui était définitivement hors service.

Collège d'Yvorne

Compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de leur remise en location, la Municipalité a décidé de retirer du marché locatif les deux appartements inoccupés du collège précité et de consacrer les surfaces concernées, dans le cadre d'un projet de rénovation globale du bâtiment, aux besoins scolaires ou parascolaires.

Dans cette perspective, elle a notamment organisé une séance de coordination en présence des représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), du directeur des écoles et d'un architecte, en vue de pouvoir définir les contours de la rénovation à entreprendre. Cette démarche a abouti au dépôt, en fin d'année, d'une demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation du Collège qui sera votée début 2023 par le Conseil communal.

Caveau

Eu égard aux investissements onéreux qui auraient été nécessaires, la Municipalité a décidé de ne pas réparer l'installation de froid du caveau qui a subi plusieurs pannes en fin d'année 2021. En lieu et place, elle a acheté 3 caves à vins pour un volume total d'environ 600 bouteilles. Nous avons néanmoins dû procéder à la réfection du réseau électrique qui ne répondait plus aux normes actuelles.

Au niveau de la salle de gymnastique, la Municipalité a sollicité une inspection par un spécialiste en infrastructures sportives scolaires afin de vérifier si les normes applicables sont respectées. Il en ressort que, sous réserve de quelques travaux mineurs, cette salle demeure homologuée pour la pratique du sport scolaire.

Dépôt de Pré Nové

Durant la nuit du 28 janvier 2022, les locaux du Secteur voirie ont été cambriolés. Au bureau, un ordinateur et un appareil photo ont été dérobés. A l'atelier, les cambrioleurs se sont emparés de nombreux outils et machines pour une valeur d'environ CHF 30'000.-- qui a été couverte par notre assurance. Cet évènement a nécessité une intervention de la gendarmerie et le dépôt d'une plainte pénale.

Afin d'éviter une telle intrusion à l'avenir, la Municipalité prendra les mesures de sécurité nécessaires dans le cadre du projet de rénovation intégrale du bâtiment actuellement en cours d'étude.

Auberge de la Couronne

Durant l'année écoulée, nous avons remplacé la machine à glace du restaurant et réalisé divers travaux d'entretien sur l'installation électrique, diverses réparations de portes, cylindres, ainsi que la remise en état des chaises de la buvette.

Compte tenu de l'état vieillissant des infrastructures, la Municipalité étudiera en 2023 le lancement d'une étude pour un rafraîchissement partiel de l'Auberge de la Couronne et de la salle attenante. Elle viendra le moment venu devant le Conseil avec une demande de crédit d'étude.

Congélateur collectif

Le congélateur situé au sous-sol du collège a subi plusieurs pannes en 2022 dont une, durant le pont de Noël-Nouvel An 2021-2022, n'a été détectée que grâce à l'attention d'un tiers interloqué par l'alarme sonore retentissant dans le bâtiment.

Afin d'éviter un tel incident à l'avenir, la Municipalité a procédé à l'installation d'un système d'alarme par téléphonie mobile qui avertira directement le concierge le cas échéant.

En parallèle, nous avons contracté une assurance destinée à couvrir la perte éventuelle des denrées conservées dans ce congélateur.

La rénovation de cette infrastructure collective fort utile, qui fait sens au niveau du développement durable et nous vaut d'ailleurs nombre de demandes de location, sera intégrée le moment venu au projet de rénovation du collège.

Vestiaires et buvette de Pré Nové

En 2022, seul le remplacement d'un tablier de volet roulant a été effectué dans la buvette.

Patrimoine financier

Bâtiment de la Souche

Dans ce bâtiment, deux remplacements de cuisinière ont été engagés durant l'exercice sous contrôle.

A signaler toutefois la libération du second local commercial durant l'automne, suite à la résiliation du bail à loyer. En parallèle aux travaux de la gérance, la Municipalité étudie toutes les pistes possibles pour relouer rapidement ces deux locaux. Les premiers contacts noués n'ont toutefois pas abouti à ce jour.

La Forge

A la suite d'un changement de locataires, la Municipalité a préavisé favorablement l'engagement de

travaux de réfection intérieurs non impératifs dans l'un des appartements du bâtiment de La Forge, aux frais des nouveaux occupants, à la condition que les contrôles nécessaires soient entrepris à l'issue des travaux par la gérance en charge.

Collège de Versvey

Suite au départ d'un locataire, nous avons profité de refaire, dans le cadre du budget courant, la peinture des murs et boiseries de l'un des deux appartements du bâtiment précité.

Bâtiment du service du feu

En octobre, un véhicule non identifié a heurté et endommagé une partie de la toiture du bâtiment précité. Après avoir requis un constat de la gendarmerie, qui a établi un rapport préalable pour accident avec fuite et dégâts aux installations, la Municipalité a commandé la réparation nécessaire à un artisan de la place. Le conducteur en cause n'a pas été retrouvé.

Chalet de Luan

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2021, la Municipalité a mis en vente au plus offrant le chalet précité durant l'année 2023 pour le prix minimum de CHF 180'000.--. Ce prix correspondait en l'occurrence à la valeur vénale découlant d'une estimation réalisée par un expert immobilier, majorée des frais de courtage.

Les dix offres reçues ont été ouvertes simultanément le 4 mai 2022 en présence d'une délégation municipale. La meilleure d'entre elles proposait en l'occurrence un montant de CHF 265'000.--.

Saisi de cette vente durant l'automne, le Conseil Communal a accepté de se dessaisir de ce chalet. Le transfert de propriété est devenu effectif à fin octobre 2022.

Cabanon de vigne de l'Ombren

Après que son chauffeur a suivi aveuglément son GPS, un camion a détérioré une partie de la toiture du cabanon de l'Ombren.

Après les constats d'usage, nous avons commandé les réparations nécessaires aux frais du transporteur responsable.

PATRIMOINE VERT

Vignes communales

La saison viticole 2022 n'a fort heureusement rien eu en commun avec la précédente. Tant 2021 s'est caractérisée par un excès d'eau que 2022 a été marquée par une sécheresse de plusieurs semaines.

Après un débourrement tout à fait dans les normes, la vigne a amplement profité d'une météorologie clémente et d'un été caniculaire aboutissant à une maturité précoce et parfaite du raisin.

Les vendanges ont débuté le 19 septembre avec la récolte du Pinot noir se sont terminées avec la Mondeuse à fin octobre.

Elevés en cave par notre œnologue dans la foulée, les vins sont puissants, d'une grande richesse et élégants au bouquet, avec une belle longueur en finale. Dans les rouges, la couleur est soutenue.

Après deux années où le marché viticole a été chamboulé par le coronavirus, l'année 2022 s'est donc déroulée sous de meilleurs auspices, également grâce à la maîtrise de nos deux vigneron-tâcherons.

Les ventes ont été excellentes et dépassent largement nos attentes.

Protection des vignes du Clos de L'Abbaye

Durant l'année 2022, plusieurs chutes de rochers relativement importantes ont été observées au Clos de L'Abbaye, dont une a manqué de peu de blesser gravement notre vigneron-tâcheron.

Afin de limiter les risques pour le personnel appelé à œuvrer sur ce site, la Municipalité a immédiatement fait arracher la partie la plus exposée de cette vigne et a fait procéder à la construction d'une digue provisoire de petite taille.

En parallèle, elle a engagé une analyse juridique pour fixer les responsabilités en la matière, de même qu'une étude technique pour déterminer les mesures de sécurisation à prendre à plus long terme.

Sur la base des travaux d'analyse effectués par un mandataire spécialisé, elle a retenu de réaliser une

purge de la falaise posant problème. Les crédits nécessaires ont été accordés par le Conseil communal au mois de juin et le chantier y relatif a débuté au mois de décembre dernier. Ils se poursuivront en début d'année 2023.

Promotion du Domaine de la Commune

L'année 2022 a permis de renouer avec la tenue de manifestations promotionnelles.

En l'occurrence, nous avons participé au salon Divinum à Morges, sous l'égide de l'association Clos, Domaines & Châteaux (CDC).

Nous avons également présenté nos vins à plusieurs concours, dont le Mondial du Chasselas où notre Clos de l'Ombren 2021 a non seulement remporté un médaille d'or mais également obtenu le Prix des journalistes.

Le Domaine de la Commune a ouvert ses portes à l'occasion des Caves ouvertes vaudoises, dans une version plus allégée que ces dernières années en raison de la rénovation de la terrasse du Bâtiment administratif de La Grappe.

Pour la 10^e année, les vins d'Yvorne ont été à l'honneur de la Balade de Soleure qui a rencontré un énorme succès. Il en a été de même du Ressay d'Yvorne qui fêtait également son 10^e anniversaire.

Enfin, en décembre, nous avons pu recevoir nos clients à l'occasion de la traditionnelle journée qui leur est dédiée. Cette manifestation s'est déroulée en parallèle de la souscription aux habitants d'Yvorne et de L'Abbaye. Le succès fut à nouveau au rendez-vous avec plus de 200 Trilogies de pots vaudois vendues en quelques jours.

Terrains de sport

La tonte des terrains de football, confiée à l'Orif d'Aigle, donne toujours entière satisfaction. Le contrat a donc été reconduit tacitement pour 2023.

A l'instar des dernières années, les travaux d'entretien des surfaces de jeux (engrais, roulage du terrain, etc.) ont été réalisés par un agriculteur de la place. Ce dernier nous a toutefois annoncé récemment renoncer à ce mandat dès 2023. Nous rechercherons dès lors rapidement une solution pour les années à venir.

Compte tenu de la canicule survenue durant l'été, l'arrosage du terrain de football de Pré Nové a été réduit à son minimum, selon un plan d'arrosage convenu avec une entreprise spécialisée.

Attendu qu'il s'élève en temps normal à 80 m³ par jour – soit une consommation équivalente à celle de 571 habitants ! –, la Municipalité, sur recommandation du chef du Service de l'eau, a décidé d'étudier l'installation d'un arrosage à buses qui permettrait une économie d'eau de l'ordre de 50%.

Dans un même souci de durabilité, mais au niveau énergétique, nous étudierons également en début d'année 2023 le remplacement des dispositifs d'éclairage actuels par des LED.

Le Conseil communal sera saisi d'une demande de crédit à ce sujet le moment venu.

Forêts

Gestion du bail de la Commune d'Yvorne

Compte tenu des incertitudes liées au projet Rhône 3, le bail forestier 2016-2021 a été prolongé durant l'année 2022 aux mêmes conditions. Un nouveau bail sera négocié pour la période 2023-2028.

Dans le cadre de la gestion assurée par le Groupement forestier des Agittes (GFA), les chemins forestiers de Vers-la-Ryt et du Moulin ont été réfectionnés. Des chablis dus à la neige lourde du printemps et des épicéas bostrychés ont été exploités dans les berges du Torrent d'Yvorne et ont été débardés par hélicoptère.

Cinq exploitations de bois ont été effectuées en forêts de protection et deux en forêts de production.

Deux entretiens de lisières spécifiques à la présence du lézard vert ont été effectués.

URBANISME

Aménagement du territoire

Etude du nouveau plan d'affectation communal (PACom)

Début janvier 2022, l'urbaniste en charge de la commune auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a procédé à un examen sommaire du dossier. Suite à cet examen, à la mise à jour de directives ou de fiches d'application par le canton, à l'expérience du bureau d'urbanisme dans le cadre de projets pour d'autres communes, il a été nécessaire de procéder à des vérifications, compléments, adaptations et précisions du projet et/ou du règlement de plan d'affectation communal, notamment :

- ⇒ adaptation à la Directive cantonale révisée sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire et vérification des nomenclatures d'affectation,
- ⇒ intégration, sur la base d'une coordination cantonale, de l'espace réservé aux eaux, y compris dans les secteurs "hors zone à bâtir",
- ⇒ intégration, également sur la base d'une coordination cantonale, des périmètres de consultation des "accidents majeurs" (installations ferroviaires, routes nationales, installations de transport par conduites, gazoduc, etc.),
- ⇒ intégration du patrimoine bâti et des secteurs de protection sur le plan (voies de communications historiques, des régions archéologiques, des objets inscrits à l'inventaire et/ou aux monuments historiques) avec adaptation du règlement,
- ⇒ démonstration du besoin en ce qui concerne les emprises sur les surfaces d'assolement (SDA) dans le rapport d'aménagement 47 OAT (serres horticoles et terrain de football des Cabourles notamment),
- ⇒ application de la fiche "Comment redimensionner les zones à bâtir surdimensionnées ?" en rendant à la zone viticole ou à la zone agricole les surfaces en pré ou en nature de vignes aux pourtours des villages,
- ⇒ affectation de certaines surfaces en zone viticole à la fois pour conserver la production de raisins, pour être conforme à la sauvegarde de l'état existant selon l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et pour éviter d'étendre inutilement la zone à bâtir s'il n'y a pas de besoin concret, ce qui a nécessité une pesée d'intérêts pour chaque parcelle concernée.

Cette liste n'est pas exhaustive.

La finalisation de la rédaction et du rapport 47 OAT du nouveau règlement sur le plan d'affectation communal a fait l'objet de nombreux échanges entre le bureau d'urbanisme GEA et la municipale déléguée ainsi que d'une séance entre le bureau précité et la Municipalité in corpore.

Le 20 juillet 2022, la Municipalité a été en mesure d'envoyer le dossier complet à la DGTL pour examen préalable par les différents services cantonaux. Conformément à l'accusé de réception de la DGTL du 22 juillet 2022 et à l'article 37 al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le rapport d'examen préalable aurait dû nous parvenir le 21 octobre 2022 au plus tard. Le 25 octobre, la DGTL nous informait que les services concernés n'avaient pas réussi à respecter le délai annoncé, mais qu'ils mettraient tout en œuvre pour que le rapport précité parvienne à la Municipalité dans les meilleurs délais. A ce jour, ce rapport ne nous a toujours pas été remis.

Par lettre du 30 novembre, la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard informait la Municipalité qu'elle avait chargé la DGTL d'inviter une délégation de notre exécutif, à l'instar de nombreuses autres communes, à une rencontre de travail afin de nous informer des mesures mises en place avec pour objectif d'avancer le plus rapidement possible dans la révision du PACom. La Municipalité a décliné cette invitation estimant que, tant qu'elle ne connaîtrait pas la portée des modifications qui seront requises par les services cantonaux, ni le travail supplémentaire que celles-ci impliqueront, la rencontre de travail proposée était prématurée. Elle a également rappelé que le retard pris dans la révision du dimensionnement de la zone à bâtir ne pouvait pas être imputé uniquement à notre commune, mais qu'il était induit par les nombreux changements de pratiques imposés par les services cantonaux tout au long de l'élaboration de notre projet, ce qui engendrait par ailleurs des dépassements de crédits considérables.

Comme indiqué au Conseil communal dans la communication de la Municipalité du 13 avril 2022, il est impossible de chiffrer précisément les montants qui résulteront du surcroît de travail engendré par les différentes demandes et mises à jour des directives ou fiches d'application du Plan directeur cantonal (PDCn). La Municipalité n'a pas d'autre choix que d'avancer dans la finalisation de son PACom.

Elle soumettra au Conseil communal, le moment venu, une demande de crédit d'apurement pour les montants qui auront été engagés en dépassement des crédits déjà accordés.

Projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie"

Pour mémoire, le 12 décembre 2019, le Conseil communal a accordé un crédit à la Municipalité pour l'étude relative à la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie". Les biens à protéger étant à la fois communaux et cantonaux, cette étude est menée conjointement avec le canton par le biais de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le crédit alloué englobe les prestations d'étude, d'appel d'offres et de mise à l'enquête publique de la construction de 5 digues.

Suite à l'envoi, le 1^{er} novembre 2021, de la notice d'impact pour la partie environnementale (faune, flore, intégration paysagère, etc.), la Commission cantonale pour la protection de la nature (CCPN) a pris position sur le projet de construction de digues en date du 21 mars 2022, ce qui a notamment nécessité de nouvelles justifications par rapport au mode de protection choisi (digues et non des filets de protection). Nous avons également dû proposer des mesures de reconstitution ou de remplacement adaptées, conformément à l'article 18 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Il en a résulté plusieurs séances entre les bureaux spécialisés, la DGMR et nos deux municipaux délégués. La notice d'impact a dû être complétée en tenant compte des différentes remarques de la CCPN. La représentante de la DGMR est intervenue directement auprès des autres services cantonaux pour donner des explications complémentaires et faire avancer favorablement le dossier.

Afin d'éviter autant que possible une opposition durant la mise à l'enquête, le projet a été présenté aux représentants de Pro Natura par une délégation de la Municipalité accompagnée du mandataire principal.

Tous les propriétaires concernés par une expropriation nécessaire à la construction des digues ont également été rencontrés et ont signé les conventions nécessaires.

L'ensemble des documents requis pour un tel projet a été adapté et finalisé en vue de la procédure d'enquête publique qui a eu lieu en fin d'été. Une opposition a été déposée durant la consultation mais a été rapidement retirée par son auteur.

A la fin de l'année, la synthèse des services cantonaux n'était pas encore disponible. Par ailleurs, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) doit encore se prononcer sur ce dossier du fait que la surface à défricher est supérieure à 5'000 m².

A réception de la synthèse CAMAC et du préavis de l'OFEV, la Municipalité pourra statuer sur la délivrance du permis de construire. Un préavis sera alors présenté au Conseil communal pour obtenir les crédits nécessaires à la construction de ces digues.

Police des constructions

Demandes d'examen préalable

En 2022, la Municipalité a examiné 32 avant-projets de construction dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Ces dossiers ont fait l'objet de préavis communaux et/ou cantonaux en fonction de la nature du bien-fonds sur lequel ils étaient projetés.

Travaux soumis à autorisation de construire

Durant l'année écoulée, la Municipalité a traité 30 nouvelles demandes d'autorisation de construire, dont :

- ⇒ 24 dossiers avec procédure d'enquête publique ou circulation cantonale,
- ⇒ 6 dossiers en dispense d'enquête publique,

En application de l'art. 128 LATC, 9 permis d'habiter / d'utiliser ont été délivrés pour des dossiers ouverts entre 2015 et 2022, après visite de contrôle technique ou vision locale pour les travaux de moindre importance.

La Municipalité a ordonné l'arrêt immédiat d'un chantier afin de préserver le droit des tiers. Le propriétaire concerné ne respectait en effet pas les conditions du permis de construire et les modifications, apportées sans autorisation à son projet ne respectaient pas les dispositions réglementaires.

Elle a également dû ordonner l'arrêt immédiat d'un chantier non autorisé sur une parcelle située hors de la zone à bâtir. Le propriétaire concerné a depuis

lors déposé un dossier pour examen préalable pour lequel une détermination des services cantonaux est attendue.

Toujours dans le cadre de la police des constructions, il a également été procédé à plusieurs inspections pour des réaffectations de locaux ou des travaux ayant été mis en œuvre sans autorisation. Plusieurs de ces inspections ont été effectuées en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Ces dossiers sont en cours de traitement auprès des instances concernées.

Dans le cadre de la régularisation d'une construction illicite hors de la zone à bâtir, notre municipale déléguée a dû dresser un constat photographique à l'attention de la Direction des autorisations de construire - Division Hors zone à bâtir (DAC-HZB) afin que celle-ci puisse constater la bonne exécution de la remise en état ordonnée par le canton.

Au chapitre de la régularisation des dossiers ouverts de longue date auprès de la CAMAC, une dizaine de dossiers restent toujours en souffrance. Certains sont toujours en traitement auprès de la DAC-HZB qui, malgré plusieurs relances, n'a toujours pas pu statuer en raison d'une surcharge de travail. Certains ont semble-t-il été transmis à son service juridique. D'autres pourraient être régularisés dans le cadre du nouveau plan d'affectation communal.

Enfin, il est à signaler que la Municipalité est fréquemment confrontée à l'incompréhension, voire au mécontentement des citoyens face aux procédures souvent lourdes et coûteuses exigées par les lois fédérales et cantonales en raison, notamment, de l'inscription de plusieurs quartiers d'Yvorne à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), ou encore de la situation de leurs parcelles hors de la zone à bâtir. L'expérience des dernières années en matière de régularisation de dossiers non conformes démontre toutefois l'importance de respecter les procédures, même si elles semblent parfois peu compréhensibles. Il en va avant tout de l'intérêt des propriétaires concernés !

Rappelons à cet égard que plusieurs procédures de régularisation sont en cours pour des travaux qui n'ont pas été autorisés conformément au droit applicable par le passé, principalement hors de la zone à bâtir, et qu'à défaut d'une remise en état volontaire par le propriétaire, le canton ordonne généra-

lement la suppression de tous les aménagements – mêmes minimes – qui ne peuvent pas être régularisés. Cela peut également être le cas pour des modifications qui dénaturent la construction originale (par exemple la simple modification de la typologie d'une barrière de balcon). Cela n'est donc pas négligeable.

Il faut également tenir compte du fait que, hors zone à bâtir, les services cantonaux sont consultés dès qu'un fractionnement est envisagé ou qu'il est prévu qu'une parcelle soit soustraite au droit foncier rural. La DAC-HZB vérifie alors systématiquement la licéité des constructions sur le bien-fonds en question. S'il est constaté que des travaux ont été exécutés sans autorisation du canton, seul compétent dans le cas particulier, le propriétaire n'a pas d'autre choix que de régulariser la situation s'il entend pouvoir obtenir l'autorisation sollicitée, ce même si une autorisation communale a été donnée en son temps.

Il est dès lors illusoire de croire que la Municipalité dispose d'une quelconque marge de manœuvre dont elle pourrait faire bénéficier les administrés.

Travaux non soumis à autorisation de construire

En plus des dossiers listés ci-dessus, la Municipalité a traité :

- ⇒ 12 dossiers concernant des travaux d'entretien non soumis à autorisation au sens de l'art. 103 LATC, précisé par l'art. 68a RLATC,
- ⇒ 11 demandes d'installation de panneaux solaires au sens des art. 18a LAT et 68a RLATC.

Abattages d'arbres, taille des arbustes et des haies

En 2022, la Municipalité a traité 3 demandes d'abattage d'arbres en application de la procédure prévue par le règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS) et par le règlement communal sur la protection des arbres.

Permis de fouille/de dépôt

Durant l'exercice sous contrôle, 9 demandes de permis de fouille ou de dépôt ont été traitées dans le cadre de la procuration donnée au municipal délégué à la voirie et au secrétaire municipal.

Ces permis ont fait l'objet de factures, conformément au règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Police des campings

Durant l'année écoulée, la Municipalité a traité 3 demandes d'autorisation concernant l'aménagement ou la démolition de mobilhomes dans l'un ou l'autre des campings de la commune.

Elle a en outre autorisé deux demandes pour l'installation de chauffages d'appoint à bois et a assuré le suivi de 12 rapports de contrôle d'installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire officiel.

ÉNERGIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Risque de pénurie d'énergie

La situation internationale tendue découlant du déclenchement d'une guerre en Ukraine a poussé les autorités fédérales et cantonales à anticiper une potentielle pénurie d'énergie en vue de l'hiver 2022-2023, en particulier pour ce qui concerne le gaz et l'électricité.

Dans ce cadre, la Confédération a dévoilé un scénario en quatre étapes : des appels à économiser l'énergie, une obligation de réduction de la consommation, un contingentement (limitation forcée de l'offre par rapport à la demande) et des délestages, c'est-à-dire des coupures de courant régulières pendant plusieurs heures.

Dès le mois de septembre, la population a été invitée à prendre cette menace au sérieux et à s'efforcer de la prévenir en évitant autant que possible le gaspillage des ressources.

La Municipalité a participé activement à cette campagne en adressant un courrier à l'ensemble des citoyens, et en intervenant à deux reprises auprès des acteurs économiques de la commune disposant de procédés de réclame lumineux, vitrines d'exposition ou autres sources d'éclairage.

Elle a également pris différentes mesures à son niveau, à savoir :

- ⇒ extinction de l'éclairage de l'Eglise d'Yverne,
- ⇒ programmation de l'éclairage dynamique du Boulevard à son minimum,
- ⇒ réduction de température dans les locaux communaux, avec un effort plus marqué dans les lieux rarement utilisés,
- ⇒ interdiction des chauffages d'appoint dans ses bâtiments,
- ⇒ arrêt de l'eau chaude sanitaire dans les locaux qui en disposent,
- ⇒ sensibilisation du personnel communal aux éco-gestes.

Elle a également renoncé à l'installation des éclairages de Noël, à l'exception d'une étoile sur le Temple et du sapin sur la Place du Torrent.

A plus long terme, elle étudiera l'installation de détecteurs de mouvement dans ses bâtiments lorsque cela paraît adéquat et le remplacement des ampoules énergivores par des LED.

Eclairage public

Les travaux relatifs au remplacement des mâts d'éclairage du Boulevard se sont terminés au printemps 2022. S'ils se sont, dans l'ensemble, bien déroulés, ils ont pris un peu de retard en raison des conditions météorologiques et des difficultés d'approvisionnement pour certains matériaux.

Le résultat est très satisfaisant. Le nouvel éclairage respecte pleinement le cahier des charges figurant dans le préavis no 05-2021. Les mâts s'intègrent bien aux troncs, tant par leur teinte que par leur axe.

Les devis de quelques entreprises ont été légèrement dépassés du fait de l'augmentation du prix des matières premières (notamment pour les plaques de support des candélabres) et de la dépose/repose des pavés autour des arbres qui s'est avérée plus conséquente que prévu. Le crédit accordé à la Municipalité par le Conseil communal a toutefois été respecté.

Eu égard au risque de pénurie électrique exposé plus haut, la Municipalité a décidé de ne pas éteindre l'éclairage public de nuit, principalement pour des raisons de sécurité (visibilité des piétons et cyclistes, lutte contre l'insécurité, etc.). Elle a également tenu compte du fait que la quasi-totalité des ampoules de la commune sont en LED et consomment dès lors peu d'énergie (seuls dix lampadaires à la route de Lausanne sont encore d'ancienne technologie). Il faut également signaler qu'une extinction partielle ou ponctuelle aurait obligé notre fournisseur à effectuer des travaux dans les armoires électriques afin d'isoler les lampadaires devant impérativement rester allumés (éclairage des passages pour piétons notamment).

Comme indiqué au Conseil communal en fin d'année, la Municipalité travaille activement sur un projet d'installation d'un éclairage public dynamique pour l'ensemble de la commune. Un tel dispositif permettrait de disposer de détecteurs de mouvement, d'abaisser l'intensité de l'éclairage ou d'éteindre partiellement certains lampadaires. Un système de télégestion est également envisagé afin d'offrir une plus grande souplesse dans la gestion de l'éclairage public.

Subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable

En application du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du

Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité a traité 33 demandes de subvention durant l'année 2022, à savoir :

- ⇒ 1 pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- ⇒ 1 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques,
- ⇒ 13 pour l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes de 6 à 25 ans révolus,
- ⇒ 18 par l'achat de vélos ou scooters électriques.

A ces subventions s'ajoutent un prélèvement sur le fonds d'un montant de CHF 30'000.-- pour amortir la dépense relative au remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yvorne et un autre de CHF 17'400.-- à titre de subventions pour les abonnements de transport public offerts aux élèves vuarnégériens.

EAU POTABLE

Service de l'eau

Dans le cadre de son activité générale, le Service de l'eau remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, réseau vigne, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux S,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant le réseau d'eau dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ gestion du registre des citernes à hydrocarbures, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité,
- ⇒ remplacement du responsable du Secteur assainissement / STEP lors de ses absences ou vacances.

Réseau de distribution d'eau

En 2022, 170'281 m³ d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des ménages privés et des entreprises, soit une consommation globale de 155.50 m³ par habitant (181.35 m³ en 2021).

Révision du règlement sur la distribution de l'eau

Initiée en 2021, la révision du règlement sur la distribution s'est poursuivie non sans quelques anicroches durant l'année écoulée.

Dans la recherche du modèle tarifaire adéquat, la Municipalité a en effet dû se livrer à un exercice d'équilibrisme entre des directives fédérales et cantonales parfois contradictoires et souvent très théoriques.

Après avoir étudié les aspects pratiques et les sources de données fiables disponibles, la Municipalité a retenu le modèle le plus pragmatique, en ne suivant que partiellement les recommandations de la Surveillance fédérale des prix.

Cette procédure de révision sera menée à terme durant le 1^{er} semestre 2023.

Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel d'autocontrôle

L'achat d'un logiciel d'autocontrôle certifié SSIGE fait entrer le réseau d'eau potable d'Yverne dans une nouvelle ère. Les bénéfices offerts par ce nouveau logiciel sont multiples. Les entretiens et maintenances sont programmés, exécutés et visés sans possibilité d'erreur ou d'oubli. Il permet également de produire des rapports et statistiques dans un standard qui les rend plus facilement lisibles pour l'Office de la consommation, la Préfecture ou la Municipalité.

Notre fontainier peut également garantir une continuité des activités en son absence et une transmission sûre des informations collectées.

Restrictions d'eau

En 2022, la Suisse a été touchée par un été caniculaire. La Commune d'Yverne n'a pas fait exception.

Même si aucune de nos sources ne s'est tarie durant cette période, des restrictions d'eau drastiques ont néanmoins dû être ordonnées par la Municipalité afin de garantir un niveau de réserve suffisant. En raison de puisages relativement élevés, le réseau vigne a quant à lui dû être arrêté pour garantir l'approvisionnement en eau des habitants et assurer les moyens de défense contre l'incendie.

Il est malheureusement à craindre que ce type d'évènement climatique n'ait plus rien d'exceptionnel dans les années à venir, d'où l'importance de prendre sans tarder les mesures nécessaires à notre approvisionnement, ce sans trop compter sur la fourniture d'eau par les communes voisines qui feront face aux mêmes contraintes. A cet égard, seuls

un entretien régulier de nos captages et/ou la réalisation de nouveaux ouvrages permettront d'assurer la pérennité des nos débits d'approvisionnement en période d'étiage.

Protection des sources

À la suite de mesures élevées de certains paramètres physico-chimiques dans les résultats d'échantillons, et afin de mieux surveiller certaines zones de protection des eaux souterraines en terrain forestier, une séance d'information-prévention a été organisée avec le Groupement forestier des Agittes (GFA) et le Service de l'eau de Corbeyrier.

Les forestiers-bûcherons ont été sensibilisés aux dangers, risques de pollution et nécessités d'entretien des zones de protection des eaux. Cette action de prévention comprenait une partie théorique suivie de visites sur le terrain pour une meilleure compréhension des domaines professionnels de chacun.

Autres travaux réalisés durant l'année 2022

A l'instar de l'année dernière, le chef du Service de l'eau a continué à mettre au point des procédures standardisées pour assurer la bonne marche du service. Une attention particulière a été portée sur les questions d'hygiène et de sécurité.

En outre, les travaux suivants ont notamment été réalisés :

- ⇒ entretien de toutes les bornes hydrantes du réseau,
- ⇒ prise en main de la station de chloration de Rouge Terre,
- ⇒ réparation d'une fuite spontanée sur le réseau communal,
- ⇒ réparation, en urgence et en soirée, d'une fuite accidentelle résultant de travaux de génie civil non préalablement annoncés,
- ⇒ recherche de fuites sur le réseau de distribution au moyen d'un système de détection précoce,
- ⇒ remplacement et installation de crépines, bondes, clapets anti-intrusion dans de nombreux captages/sources, chambres de rassemblement et réservoirs,
- ⇒ paramétrage et saisie des données communales dans le nouveau logiciel d'autocontrôle,
- ⇒ lancement d'un projet de signalisation des zones de protection des sources en collaboration avec le Groupement forestier des Agittes (GFA) et le Service de l'eau de Corbeyrier.

A noter que 67 alarmes (85 en 2021) ont nécessité 36 interventions (54 en 2021) à la station de pompage de Versvey, au réservoir de Vers-Chenaux ou à la nouvelle station de chloration de Rouge Terre, dont plusieurs en dehors de l'horaire normal de travail. Sans vouloir tirer de conclusion hâtive, il est néanmoins probable que cette diminution soit le fruit des investissements consentis ces dernières années dans l'entretien et le renforcement de notre infrastructure.

Enfin, l'application accrue des processus d'autocontrôle et la vigilance de notre responsable ont permis d'éviter 7 cas de pollution potentielle d'origines aussi diverses que variées (cadavres d'animaux sauvages, pollution due à un chantier, épandages non conformes, pacages de bétail, etc.).

ASSAINISSEMENT / STEP

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur assainissement / STEP est en charge des travaux suivants :

- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage d'eaux usées,
- ⇒ contrôle et entretien de la station de relevage et des drainages des terrains agricoles de plaine,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ mise à jour et suivi du registre communal des installations individuelles de traitement des eaux usées (fosses septiques),
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

STEP - Stations de relevage

A l'instar des dernières années, la STEP d'Yverne-Corbeyrier nous a causé passablement de soucis en raison de sa vétusté, mais également de son sous-dimensionnement. Les interventions suivantes ont notamment été nécessaires :

- ⇒ réparation d'une fuite sur la conduite d'eau pour le lavage du dessableur dans le bassin du déversoir,
- ⇒ remplacement, par deux fois, de la pompe de recirculation de la biologie,
- ⇒ réparation d'un problème sur la conduite de refoulement de la recirculation - cette intervention a nécessité l'arrêt de la STEP durant 48 heures,
- ⇒ remplacement du démarreur d'une soufflante,
- ⇒ réparation du câble du palan, par deux fois,
- ⇒ remplacement d'un relai pour le dégrilleur,
- ⇒ réparation du brasseur du stockeur en raison d'un défaut d'isolement,
- ⇒ remplacement du démarreur progressif du silo.

Il convient également de signaler qu'en raison d'une forte charge provenant des aires autoroutières, cumulée à la pleine occupation des campings en juillet,

la STEP a fait face à une importante arrivée de graisse dans les eaux usées. La demande chimique en oxygène (DCO) – à savoir la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau – a atteint l'équivalent de la production de 2878 habitants en entrée de STEP.

Les apports importants d'eaux usées en période de vendange ont également nécessité un effort particulier au niveau de la déshydratation des boues.

Collecteurs communaux

Dans le cadre de notre campagne de contrôle périodique des canalisations communales, les collecteurs ci-après ont été curés et inspectés par caméra en fin d'année 2022 :

- ⇒ collecteur d'eaux usées (EU) du secteur Pré de l'Oie - La Coche,
- ⇒ collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EC) du quartier "En Tronchet".

Il en ressort que le collecteur EU du Pré de l'Oie devra faire l'objet de quelques travaux correctifs dans les 3 à 5 ans, principalement en raison d'un assemblage déboîté et de déformations ponctuelles.

L'état des collecteurs EU/EC du quartier "En Tronchet" – qui auraient dû faire l'objet d'interventions dans la foulée de l'établissement du PGEE en 2006 – est par contre plus alarmant. Outre diverses déformations, fissures ou éclats dus au temps, il a été constaté que plusieurs raccordements privés n'avaient pas été effectués dans les règles de l'art et qu'ils étaient pénétrants, empêchant même le passage de la caméra par endroits. L'un d'eux a même été inversé lors de sa réalisation en 1996 (déversement des eaux usées dans les eaux claires, et vice-versa). Cette problématique devra dès lors être traitée en début d'année 2023.

Enfin, un curage d'urgence s'est avéré nécessaire sur le collecteur d'eaux usées de Vers Chenaux qui était obstrué par des racines.

ROUTES ET TRAVAUX

Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

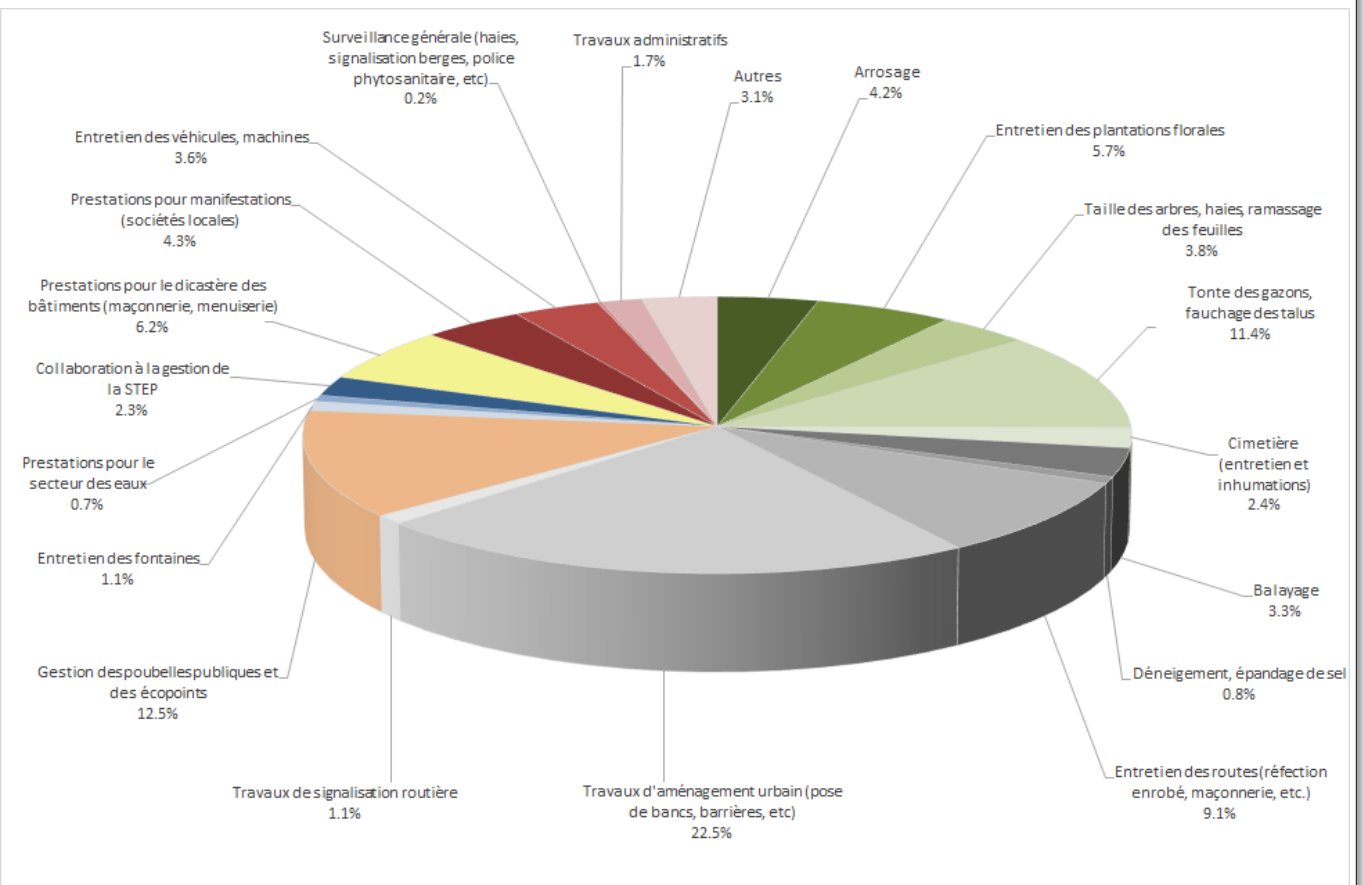
- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décorations de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition d'espèces indésirables, de plantes invasives et de nids de chenilles processionnaires,

- ⇒ entretien du cimetière,
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ entretien et réparation du mobilier urbain (bancs, tables, etc.),
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ examen des dossiers de police de constructions sous l'angle de l'équipement obligatoire en matière de gestion des déchets (pour les bâtiments de plus de quatre logements),
- ⇒ commande et installation des numéros de bâtiment sur les nouvelles constructions.

Routes et chemins

Dans un souci écologique et esthétique, le Secteur voirie a procédé à la plantation de fleurs indigènes

Répartition des activités du secteur voirie pour l'année 2022



au pied de chacun des tilleuls du Boulevard. Ces travaux ont nécessité un désherbage manuel préalable, l'ajout de terreau et le tournage de la terre, puis un arrosage adéquat durant les premières semaines.

Espaces verts - places de jeux

En 2022, le Secteur voirie est intervenu sur la place de jeux du Collège de Versvey pour effectuer différentes réparations, notamment sur le petit cabanon. Le cheval à bascule, qui était hors d'usage, a été provisoirement déposé. Il sera remplacé par un nouvel équipement en 2023.

Suite à un accident survenu à un visiteur, le Secteur voirie est également intervenu sur la place de jeux des Combes pour modifier les angles formés par les poutres qui entourent certains jeux. Ceux-ci ont été tronqués pour limiter les risques.

La place située à l'ouest de l'église a été sécurisée par une nouvelle barrière en bois répondant aux normes contre le risque de chute. L'ancienne table de ping-pong, qui était cassée et peu utilisée, a été supprimée et sera remplacée en 2023 par une table de pique-nique avec bancs construite par notre personnel. Celle-ci sera posée sur un dallage adéquat.

Prestations pour compte de tiers

En 2022, le Secteur voirie a également effectué différents travaux en faveur d'autres services communaux ou de tiers, à savoir :

- ⇒ construction de portails en serrurerie pour protéger l'accès à la station de pompage de Châble Rouge et empêcher le stationnement de véhicules sur la zone de protection des eaux y relative,
- ⇒ construction et pose d'un garde-corps sur le toit du réservoir de Vers Chenaux,
- ⇒ travaux de fouille nécessaires à la réparation de la conduite d'alimentation en eau de la fontaine du cimetière,
- ⇒ réparation, à deux reprises, du pont roulant et de la pompe de brassage du stockeur de la STEP d'Yvorne-Corbeyrier,
- ⇒ réparation de plusieurs regards d'eaux usées ou d'eaux claires à Vers Morey, Versvey ou sur l'infrastructure de plaine,
- ⇒ repérage, dégagement et réparation de chambres d'égouts dans le secteur du Pré de l'Oie,
- ⇒ réparation de plusieurs regards de contrôle des

drainages de plaine cassés par les exploitants agricoles,

- ⇒ supervision des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse du Bâtiment administratif de La Grappe,
- ⇒ création de cloisons en bois dans les sous-sols du Collège de Versvey dans le but de séparer les caves des locataires de l'accès aux compteurs électriques et au système d'alarme d'une station de pompage relevant les eaux usées d'un bâtiment voisin,
- ⇒ construction et pose d'un nouvel abri à vélos pour le Collège de Versvey,
- ⇒ remise en état de la porte d'accès au jardin du Caveau d'Yvorne (ponçage, remplacement des pièces abîmées et/ou pourries, vernissage),
- ⇒ réparation et entretien de différents meubles de bâtiments communaux,
- ⇒ sur requête du personnel enseignant, évacuation de divers meubles et de matériels stockés de longue date au Collège d'Yvorne,
- ⇒ démontage et évacuation de l'ancien bouteiller du Caveau suite à l'acquisition de nouveaux frigos,
- ⇒ entretien du jardin du Caveau (tonte du gazon, entretien des massifs et plantes aromatiques, désherbages, arrosages, entretien des parasols et des luminaires extérieurs),
- ⇒ évacuation régulière du verre vide de la Cave du Domaine de la Commune,
- ⇒ de mars à octobre, collaboration à l'organisation des Marchés d'Yvorne (transports de tables et de barrières, signalisation routière, installation du tableau électrique et des enrouleurs, etc.).

ASSAINISSEMENT

Gestion des déchets

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 54 rouleaux de dix sacs 35 litres aux bénéficiaires définis par directive municipale. Pour mémoire, cette mesure est financée par le compte d'imputation interne du chapitre 71 Service social.

En parallèle, et en application des mesures d'exemption déterminées dans la directive, des taxes forfaitaires ont été annulées pour un montant total de CHF 540.--.

Le tableau ci-dessous présente, comparativement, les volumes et coûts inhérents aux principales catégories de déchets récoltées dans la commune sans les apports à la déchetterie d'Aigle qui ne peuvent pas être quantifiés.

Catégorie	Tonnage		Transport		Traitement		Coût total	
	t	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	CHF/t
Ordures ménagères	121.50	75.77	28'422.00	75.71	15'889.85	95.79	44'311.85	364.71
Objets encombrants	11.26	7.02	2'186.35	5.82	1'472.60	8.88	3'658.95	324.95
Huiles	1.56	0.97	1'994.35	5.31	99.95	0.60	2'094.30	1'342.50
Papier-carton	16.12	10.05	3'279.45	8.74	218.85	1.32	3'498.30	217.02
Verre	9.92	6.19	1'658.80	4.42	-1'092.75	-6.59	566.05	57.06
Totaux	160.36	100.00	37'540.95	100.00	16'588.50	100.00	54'129.45	337.55

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Convention de collaboration avec la Police cantonale vaudoise

La collaboration avec la Gendarmerie vaudoise pour la prise en charge et la gestion des activités de police sur le territoire de la commune demeure excellente. Nous pouvons compter en permanence sur sa réactivité et sur ses compétences, que cela soit en termes de sécurité publique ou de circulation routière.

La Police cantonale est en l'occurrence intervenue à 205 reprises sur le territoire communal (contre 190 en 2021).

Amendes d'ordre et contraventions de compétence communale

Durant l'année 2022, le préposé RLVCR a délivré 182 bulletins d'amende d'ordre en matière de stationnement illicite.

Dans près d'un quart des cas, une procédure d'identification du conducteur a dû être engagée, les amendes n'ayant pas été acquittées dans le délai permettant de bénéficier de l'anonymat.

A l'issue de ces procédures, 34 amendes ont formellement été converties en contraventions de compétence communale majorées de frais.

14 sommations ont en outre dû être adressées aux auteurs d'infractions, suivies de 7 mises aux poursuites qui aboutiront, en cas de défaut de recouvrement, à une procédure de conversion en jours de peine privative de liberté en application de l'art. 36 du Code pénal.

A cet égard, 1 dossier a été déféré au Service d'exécution des peines suite au prononcé d'une ordonnance de conversion, sans qu'aucune suite n'ait été portée à notre connaissance jusqu'à ce jour.

D'autre part, 7 contraventions de compétence communale ont été délivrées pour des cas de non-respect d'une défense publique prononcée par la Justice de Paix au sens de l'art. 258 du Code de procédure civile (CPC) et 1 autre l'a été pour trouble à la tranquillité et au repos d'autrui (art. 68 et 69 RGP).

Enfin, 4 avertissements ont été notifiés pour des cas de violation du règlement sur la gestion des déchets.

Relevons enfin que la grande majorité des envois recommandés adressés aux contrevenants en application des dispositions légales en matière d'amendes d'ordre et de contraventions nous parvient en retour à l'issue du délai de retrait postal. Cela oblige dès lors un nouvel adressage avec mémo d'accompagnement, donc un alourdissement du suivi administratif et des coûts de procédure.

C'est toutefois le prix à payer pour contenir autant que possible le laisser-aller de bon nombre d'automobilistes dans la commune.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public des Maisons Neuves

La nouvelle politique de stationnement a été présentée aux habitants du quartier des Maisons Neuves lors d'une séance publique qui a eu lieu le 26 janvier 2022. Cette séance s'est bien déroulée et les mesures ont dans l'ensemble rencontré l'aval des personnes présentes.

Depuis lors, le dossier a été adapté par le bureau d'ingénieurs compétent, afin notamment d'aménager des arrêts de bus conformes à la Loi sur les handicapés (LHand). Ces arrêts ont été validés par les Transports publics du Chablais (TPC) SA.

Le projet de réaménagement routier des Maisons Neuves a pu être mis en consultation auprès des différents services cantonaux au mois de septembre, comme l'exige la Loi sur les routes (LRou). Les préavis des services cantonaux ont fait l'objet d'une synthèse en date du 14 décembre 2022. Le projet devra faire l'objet de quelques adaptations.

Réaménagement du parking de la Couronne

En parallèle du dossier précité, le réaménagement du parking de la Couronne a été mis à l'enquête du 23 août au 22 septembre 2022. Cette mise à l'enquête a suscité une opposition qui a été levée par la Municipalité, aucun des arguments n'étant relevant pour refuser le permis de construire. Nous nous sommes néanmoins engagés à prendre quelques mesures constructives afin de respecter les intérêts du voisinage.

En l'absence de recours contre sa délivrance, le permis de construire est désormais définitif et exécutoire.

Modération du trafic dans le secteur Les Jaccolats - Champ Rogier - En Tronchet

Suite à plusieurs remarques d'habitants des quartiers précités au sujet du comportement dangereux de certains automobilistes, la Municipalité a engagé divers contrôles, notamment de vitesse, lesquels ont laissé apparaître un risque avéré.

Sur la base de ce constat, elle a approché la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR),

pour étudier les mesures à mettre en œuvre pour pacifier le trafic, particulièrement durant la période hivernale (retours de ski).

Dans un premier temps, il a été retenu de matérialiser plus concrètement les priorités de droite en vigueur, mais également de mieux différencier le domaine public du domaine privé à certains endroits.

Les marquages nécessaires ont été peints en fin d'année et un bilan sera opéré durant le 1^{er} semestre 2023. Si celui-ci s'avère insuffisant, la Municipalité et la DGMR étudieront un autre train de mesures (p/ex. installation de chicanes, gendarmes couchés, etc.).

PROTECTION DE LA POPULATION

Planification de la distribution de comprimés d'iode en cas d'incident nucléaire

L'engagement, le 24 février 2022, d'un conflit en Ukraine par la Fédération de Russie a incité les autorités cantonales à planifier la remise de comprimés d'iode en cas d'incident nucléaire.

Ainsi, sur requête de l'ORPC du district d'Aigle, le Greffe municipal a dû élaborer en urgence un concept prévoyant un circuit fléché avec répartition alphabétique de l'ensemble des habitants, colonnes de distribution nominative, gestion de stock, besoins en matériel et autres panneaux de signalisation.

Mise en place d'une cellule de crise à l'échelon communal

La pandémie de coronavirus, la survenance d'un important incendie à Versvey en novembre 2021, les conséquences de l'éclatement d'une nouvelle guerre en Europe, le risque de cyberincident ou, plus récemment, celui d'une pénurie d'énergie ont laissé apparaître un manque de préparation dans la gestion de crise, ce tant au niveau local qu'à l'échelon supérieur.

Les démarches exploratoires menées par la commune durant le printemps 2022 auprès de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et de l'ORPC du district d'Aigle ont démontré clairement que, faute d'une structure intercommunale ad hoc et/ou de moyens humains et financiers correspondants, la commune ne pourrait vraisemblablement compter que sur ses propres ressources en cas d'incident majeur, ce que semblent d'ailleurs confirmer les nombreuses missions et responsabilités transférées par l'Etat aux communes en matière de protection de la population au cours des deux dernières années.

Afin de faire face au mieux, la Municipalité entend dès lors mettre sur pied une cellule communale de crise constituée d'un noyau de base complété de sous-cellules par thème (incident ABC, cybersécurité, pollution d'eau, incendie, pénurie d'énergie, etc.).

S'agissant toutefois d'un travail relativement complexe pour des non-initiés – qui nécessite en premier lieu l'établissement d'un catalogue de risques –, la Municipalité n'aura d'autre choix que de se faire ac-

compagner par un ou plusieurs professionnels qualifiés dans l'élaboration de cette nouvelle structure.

Elle a d'ores et déjà pris les contacts nécessaires à cet égard, non seulement en termes de processus organisationnel mais également sous l'angle de la maîtrise de la communication de crise.

Débuté en fin d'année, ce projet devrait se poursuivre durant le premier semestre 2023 dans le cadre des mesures à mettre en œuvre en urgence en prévision d'une potentielle pénurie d'énergie.

Comme déjà annoncé au Conseil communal, les engagements financiers y relatifs feront l'objet de demandes de crédit d'apurement le moment venu, en cas de besoin.

SANTÉ

Pandémie de coronavirus COVID-19

Le printemps 2022 a vu la levée des dernières mesures particulières ordonnées par la Confédération dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Aucune mesure n'a dès lors dû être engagée en 2022 au niveau communal, si ce n'est la mise à jour du plan de continuité des activités (PCA) y relatif, sur la base de l'expérience acquise.

Plan canicule

Conformément aux directives cantonales en vigueur en matière de canicule, la Municipalité a engagé, durant le printemps, la détection des personnes vulnérables par l'envoi d'une lettre à chaque habitant-e de 75 ans et plus résidant seul-e. Une personne a ainsi pu être identifiée sur les 39 susceptibles d'être concernées.

Activé durant l'été, le processus canicule a contraint la Municipalité à faire appel une nouvelle fois à un prestataire privé pour les contacts et/ou visites à domicile, faute d'appui du CMS compétent et de la protection civile.

Aucune autre mesure de santé publique n'a dû être prise au niveau communal durant l'exercice écoulé.

COHÉSION SOCIALE

Sortie des aînés

A Yverne il est de coutume d'organiser une sortie des aînés par législature.

En raison de la pandémie de coronavirus, celle-ci a dû être reportée à deux reprises ces dernières années. Elle a enfin pu être organisée durant l'automne 2022.

Ainsi, les 52 participants ont pris deux bus en direction de la commune de Morges où ils ont été accueillis par la syndique du lieu autour d'un café-croissants.

Après avoir reçu quelques explications sur la ville et ses environs, la délégation vuarnérane s'est déplacée en direction du Musée romand de la machine agricole de Chiblins, où la visite de ce lieu s'est ponctuée par un apéritif et un repas.

Au retour, le cortège a pris la direction des coteaux de Lavaux où les plus chanceux ont pu faire halte à Chardonne, au domaine Jean-François Neyroud, pour une dégustation accompagnée de quelques salaisons.

Victime d'une avarie, le second bus a quant à lui rejoint directement Yverne où ses passagers ont pu se remettre de leurs émotions autour d'un verre et de quelques grignotis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 07-2023 Rapport de gestion et comptes 2022
- ⇒ Ouï les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés,
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2022.

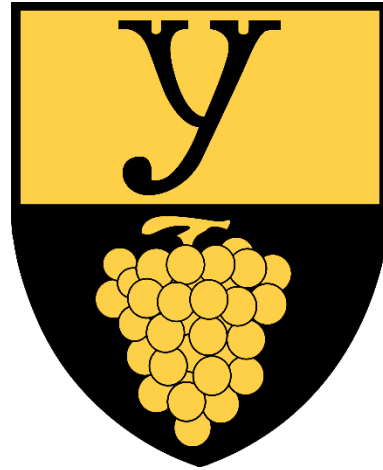
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic le secrétaire



Edouard Chollet Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 24 mai 2023

Annexes : - brochure des comptes communaux 2022
- comptes 2022 de l'entente intercommunale scolaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier
- comptes 2022 du SDIS Chablais



COMPTES 2022

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

10.3170 Surcoût lié à l'achat des tenues officielles pour les huissières.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'028'987.70	1'232'934.02	2'038'180.00	1'217'530.00	1'806'994.50	1'121'823.28
10	Autorités	231'148.20	6'478.00	244'410.00	4'500.00	208'354.05	7'732.20
10.3001	Traitement des Municipaux	184'999.20		185'000.00		166'200.00	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	16'890.00		28'510.00		19'514.00	
10.3030	Assurances sociales	18'863.45		18'850.00		13'932.10	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'900.00		5'800.00		2'998.00	
10.3090	Autres charges	389.35		1'500.00		4'249.05	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	5'106.20		4'750.00		1'460.90	
10.4361	Jetons de présence et indemnités		6'478.00		4'500.00		7'732.20
11	Administration	355'185.95	21'388.07	368'340.00	15'500.00	342'451.40	18'517.98
11.3060	Indemnités et rembt. frais	1'558.75		2'000.00		1'764.20	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'928.10		7'000.00		7'088.05	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	7'568.10		11'000.00		7'522.55	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	342.50		1'000.00		1'086.20	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	15'685.95		19'700.00		18'766.50	
11.3181	Frais de port	6'281.95		6'550.00		4'733.90	
11.3182	Téléphones	5'889.05		6'190.00		5'501.35	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	8'533.05		9'000.00			
11.3186	Assurances diverses	10'547.90		14'000.00		12'891.70	
11.3650	Cotisations, participations	21'046.55		22'220.00		20'048.75	
11.3653	Dons et autres subventions	4'000.00		4'000.00		3'675.00	
11.3901	Imputation interne traitement	266'804.05		265'680.00		259'373.20	
11.4311	Emoluments		15'300.55		15'000.00		14'808.98
11.4350	Recettes diverses		1'297.52		500.00		962.00
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'790.00				2'747.00
13	Service du personnel, assur.	1'154'782.95	1'157'037.50	1'157'530.00	1'157'530.00	1'056'708.20	1'050'297.55
13.3011	Traitement du personnel	885'520.05		883'950.00		789'616.65	
13.3030	Assurances sociales	87'440.65		83'310.00		79'140.50	
13.3040	Caisse de pension	136'643.20		141'170.00		127'239.60	
13.3050	Assurances accidents et maladie	33'402.95		33'000.00		35'119.65	
13.3080	Traitement personnel intérim					20'002.95	
13.3091	Frais de formation	11'776.10		16'100.00		5'588.85	
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		2'254.55				13'592.30
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'154'782.95		1'157'530.00		1'036'705.25

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

18.3517	Coûts d'exploitation des nouvelles lignes MobiChablais plus élevés qu'estimé par les Transports Publics du Chablais (TPC) SA lors de l'établissement du budget (personnel, carburant, matériel roulant).
---------	--

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
15	Affaires culturelles, loisirs	9'861.00		10'300.00		10'165.00	
15.3513	Ecoles de musique	9'861.00		10'300.00		10'165.00	
16	Tourisme	47'908.45	47'908.45	40'000.00	40'000.00	45'275.55	45'275.55
16.3653	Aides et subventions diverses	38'815.00		40'000.00		27'473.00	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'303.45				15'055.55	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'790.00				2'747.00	
16.4066	Taxe communale de séjour		47'908.45		40'000.00		45'275.55
18	Transports publics	193'492.15	122.00	177'200.00		105'682.20	
18.3517	Participation transports publics	191'292.15		175'000.00		103'482.20	
18.3659	Aides et subventions transports	2'200.00		2'200.00		2'200.00	
18.4359	Vente de billets		122.00				
19	Service informatique	36'609.00		40'400.00		38'358.10	
19.3111	Achat matériel informatique	7'769.90		8'000.00		7'972.00	
19.3156	Maintenance informatique	28'839.10		32'400.00		30'386.10	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

21 Se référer aux explications données dans le rapport de gestion.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	949'923.72	3'871'358.44	860'700.00	3'746'400.00	907'559.96	3'941'313.01
20	Comptabilité gén, caisse, cont	15'403.63	4'331.98	16'000.00	5'000.00	15'977.29	4'978.74
20.3184	Frais de poursuites	6'329.18		1'000.00		4'235.94	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	9'074.45		15'000.00		11'741.35	
20.4362	Remboursement poursuites		4'331.98		5'000.00		4'978.74
21	Impôts	69'107.22	3'004'274.47	61'000.00	2'878'000.00	39'407.98	3'320'637.22
21.3187	Frais de perception des impôts	24'989.53		27'000.00		24'004.40	
21.3191	Compensation RFFA	5'110.75					
21.3290	Intérêts rémunérateurs	328.08		1'000.00		215.13	
21.3300	Défalcations diverses	38'678.86		33'000.00		15'188.45	
21.4000	Impôt revenu PP		1'617'022.77		1'850'000.00		1'782'801.85
21.4001	Impôt fortune PP		375'090.91		325'000.00		357'400.28
21.4003	Impôt à la source		39'610.12		50'000.00		54'660.11
21.4010	Impôt bénéfice PM		152'423.30		100'000.00		112'040.20
21.4011	Impôt capital PM		2'862.75		2'000.00		4'793.60
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		3'493.65		10'000.00		12'842.70
21.4020	Impôt foncier		355'505.15		350'000.00		355'676.05
21.4040	Droits de mutations		215'767.45		45'000.00		171'774.50
21.4050	Impôt s/successions-donations		822.10		45'000.00		187'794.70
21.4061	Impôt sur les chiens		8'350.00		8'000.00		7'750.00
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		5'102.67		2'000.00		7'899.57
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'100.00		4'000.00		7'679.45
21.4221	Intérêts de retard		24'892.33		17'000.00		22'288.82
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		154'098.60		35'000.00		187'309.70
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		34'023.05		35'000.00		34'692.85
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		11'753.82				13'232.84

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
22.3521	L'accord intervenu entre le canton et les communes en 2020 pour une prise en charge plus importante de la participation à la facture sociale par l'Etat a débouché sur un rééquilibrage financier à hauteur de CHF 150 millions de francs par an en faveur des communes. Les acomptes payés ne tenaient pas compte de ces négociations, d'où les retours favorables à notre commune. Pour cette année, le décompte provisoire indique que la participation communale à la péréquation directe était trop élevée de CHF 83'831.--, raison pour laquelle elle a d'ores et déjà été prise en compte en comptabilisant ce montant en actif transitoire (compte de bilan 9139.01). Cette explication est également valable pour la réforme policière (60.351) et la cohésion sociale (72.3513).
23.3800	Le bon résultat de l'exercice a permis de faire une attribution au fonds de réserve travaux divers (compte de bilan 9282.5).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
22	Service financier	685'412.87	862'751.99	783'700.00	863'400.00	852'174.69	615'697.05
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	1'960.38		3'000.00		2'415.64	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	36'623.49		50'000.00		38'371.05	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	646'829.00		730'700.00		768'768.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente					2'620.00	
22.3800	Attribution provision débiteurs					40'000.00	
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		45'715.50		44'000.00		45'306.00
22.452	Retour fonds péréquation		556'400.00		556'400.00		529'400.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		224'013.00		220'000.00		
22.4522	Péréquation, avance sur exercice suivant						2'620.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		36'623.49		43'000.00		38'371.05
23	Amortissements, rés. non vent.	180'000.00					
23.3800	Attribution à fonds de réserve	180'000.00					

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
33.3012	Augmentation liée à la quantité récoltée.
33.31461	Hausse provenant, d'une part, du revenu des vigneronns tâcherons découlant de leur participation à la récolte et, d'autre part, des travaux extraordinaires effectués au Clos de L'Abbaye suite aux chutes de pierres.
33.3309	L'excellent résultat des ventes a un effet direct sur le stock. En 2022, l'on enregistre une baisse de ce dernier de CHF 109'665.80 (compte de bilan 9129).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'426'201.40	1'492'645.71	1'232'930.00	1'135'500.00	1'164'066.86	1'083'578.49
31	Terrain	69'746.95	70'161.70	71'590.00	70'000.00	55'531.55	70'161.75
31.3115	Achats véhicules, leasing	5'066.40		5'000.00		5'066.40	
31.3146	Entretien des domaines	19'532.00		20'000.00		5'608.30	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'547.55		9'000.00		7'966.90	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	8'541.00		9'000.00		8'827.95	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'060.00		3'590.00		3'062.00	
31.42321	Location des terrains		70'161.70		70'000.00		70'161.75
32	Forêts	47'758.00		48'000.00		71'813.60	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'758.00		48'000.00		47'758.00	
32.3147	Entretien des ouvrages de protection					19'424.50	
32.3185	Honoraires, frais études					4'631.10	
33	Vignes	628'040.30	767'974.28	502'100.00	600'000.00	459'838.86	535'534.75
33.3012	Salaires personnel vendanges	31'794.65		25'000.00		22'015.40	
33.3030	Assurances sociales	1'292.00		1'400.00		1'902.00	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'708.00		20'000.00		18'608.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	60'615.40		73'000.00		65'620.25	
33.3134	Fournitures, frais vignes	29'998.25		35'000.00		30'935.30	
33.31461	Vignerons-tâcherons	252'447.20		230'000.00		225'747.10	
33.3170	Frais représentation et promotion	31'824.75		32'000.00		14'664.25	
33.3185	Honoraires, frais d'études					6'462.00	
33.3189	Frais livraison/vente	8'184.90		8'000.00		9'463.90	
33.3191	TVA vente de vin	33'022.80		26'500.00		19'542.76	
33.3193	Cotisations viticoles	14'486.55		15'200.00		8'877.90	
33.3309	Variation du stock des vins	109'665.80					
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.4355	Ventes des vins		767'974.28		600'000.00		454'476.80
33.43551	Variation stock vins						81'057.95
35	Bâtiments communaux	680'656.15	654'509.73	611'240.00	465'500.00	576'882.85	477'881.99

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
351.3186	Un rabais de 15% accordé par l'ECA sur le montant des primes et une participation au bénéfice de la Vaudoise Assurances justifient les coûts moins élevés.
351.3321	Amortissement complémentaire du patrimoine administratif : 9143 Temple CHF 30'000.-- 9143.1 Immeuble La Couronne CHF 40'000.--
351.4242	Gain provenant de la vente du chalet de Luan après déduction de la valeur fiscale (compte de bilan 9123).
351.4271	Le montant budgété avait été sous-estimé ; les locations de la Salle de la Couronne ont retrouvé le rythme d'avant la pandémie.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Bâtiments	672'591.95	646'781.86	602'640.00	458'000.00	571'491.35	470'248.49
351.3060	Indemnités et remboursement de frais	2'385.00		2'500.00		3'000.00	
351.3122	Chauffage gaz	88'815.00		83'000.00		66'956.75	
351.3123	Electricité	23'768.65		30'000.00		23'391.00	
351.3124	Chauffage mazout	32'176.30		20'000.00		27'832.35	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	36'234.00		36'000.00		37'407.60	
351.3141	Entretien des bâtiments	107'737.15		108'600.00		96'649.35	
351.3182	Téléphones	765.80		400.00		302.00	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	26'824.35		27'000.00			
351.3186	Primes assurances bâtiments	27'892.40		37'000.00		30'855.35	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'824.95		15'000.00		13'264.65	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	70'000.00				70'000.00	
351.3901	Imputation interne traitement	157'978.35		157'350.00		117'637.30	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'190.00		10'790.00		9'195.00	
351.4242	Gains comptables sur immeubles		157'000.00				
351.4271	Locations diverses		451'484.85		420'000.00		431'829.35
351.4272	Machines à laver		2'297.01		2'000.00		2'419.14
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
352	Congélateurs	8'064.20	7'727.87	8'600.00	7'500.00	5'391.50	7'633.50
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	8'064.20		8'600.00		5'391.50	
352.43420	Produits congélateurs		7'727.87		7'500.00		7'633.50

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
42.3102	Se référer aux explications données dans le rapport de gestion.
42.3156	Les relevés des chambres des eaux usées et des eaux claires n'ont pas pu être terminés et facturés en 2022. Le montant alloué a été comptabilisé dans les transitoires (compte du bilan 9259).
43.31421	Travaux de remise en état du chemin d'accès à Vers-Chenaux exécutés en 2022 mais non facturés avant le bouclage des comptes. Somme comptabilisée dans les transitoires (compte du bilan 9259). Un montant de CHF 15'000.-- a été également comptabilisé dans les transitoires pour des travaux non exécutés.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	1'204'354.07	474'883.58	1'232'870.85	488'822.85	1'168'252.27	491'324.40
42	Service de l'urbanisme	139'143.30	14'469.00	164'510.00	23'000.00	150'478.55	43'330.16
42.3102	Frais annonces et publications	6'394.00		3'000.00		2'067.95	
42.3156	Guichet cartographique communal	13'882.15		24'320.00		35'008.70	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	53'240.95		62'650.00		56'636.80	
42.3301	Perte sur débiteurs					224.00	
42.3901	Imputation interne traitement	65'626.20		74'540.00		56'541.10	
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		11'958.50		20'000.00		39'924.66
42.4362	Remboursement frais administr.		2'510.50		3'000.00		3'405.50
43	Routes	502'606.55		516'078.00		478'283.51	
43.3060	Indemnités et rembt. frais	250.00		250.00		70.00	
43.3114	Achats matériel de voirie	9'197.30		9'000.00		5'766.90	
43.3115	Achats véhicules, leasing	8'184.20		8'000.00		6'746.40	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	15'352.80		15'000.00		17'187.45	
43.31421	Entretien des chemins	101'198.65		116'000.00		65'365.55	
43.3155	Entretien des véhicules	25'558.70		25'000.00		26'644.80	
43.3182	Téléphones	1'896.30		1'900.00		1'400.76	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises					7'658.50	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	1'193.00		1'193.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3901	Imputation interne traitement	283'165.60		282'030.00		279'183.15	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'310.00		7'405.00		7'460.00	
44	Parcs, promenades, cimetières	26'066.15		30'000.00		28'605.55	
44.3145	Entretien frais divers	26'066.15		30'000.00		28'605.55	
45	Ordures ménagères et décharge	134'929.10	110'068.10	134'810.00	133'310.00	133'611.01	132'095.59

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

450.4812

Malgré le prélèvement du solde du fonds de réserve OM (compte du bilan 9280.45), le chapitre 45 n'est pas équilibré. Comme déjà mentionné dans le préavis sur le budget 2023, la Municipalité étudie différentes options d'économies possibles pour atteindre l'équilibre comptable sur un cycle de 3 ans.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
450	Ordures ménagères	70'281.98	62'008.91	75'550.00	75'550.00	72'051.02	72'051.02
450.3137	Achat sacs taxés	3'382.17		4'000.00		4'459.24	
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		28'000.00		26'389.97	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	.04				.12	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	14'860.75		18'000.00		15'929.84	
450.3901	Imputation interne traitement	25'649.05		25'550.00		25'271.85	
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		44'410.86		50'000.00		50'078.75
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		16'545.05		24'550.00		20'997.27
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'053.00		1'000.00		975.00
451	Autres déchets ménagers	60'639.92	48'059.19	55'760.00	57'760.00	60'044.57	60'044.57
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	8'467.00		8'000.00		7'129.27	
451.3301	Pertes sur débiteurs	1'089.30				99.40	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	36'772.37		33'500.00		38'740.10	
451.3901	Imputation interne traitement	14'311.25		14'260.00		14'075.80	
451.4342	Produits taxes forfaitaires		45'744.10		45'000.00		45'434.01
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		2'315.09		1'400.00		1'736.39
451.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté				11'360.00		12'874.17
452	Déchets de voirie	4'007.20		3'500.00		1'515.42	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	4'007.20		3'500.00		1'515.42	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
46.3144	Coûts des travaux de curage et d'inspection moins élevés que prévus au budget.
46.3157	Les travaux de déshydratation des boues sur site permettent de juguler les coûts.
47.3321	Amortissement complémentaire du patrimoine administratif :
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau CHF 15'000.--
9141.10.1	ECF Grande-Eau Pont CFF CHF 15'500.--

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	350'346.48	350'346.48	366'312.85	332'512.85	315'898.65	315'898.65
46.3060	Indemnités et remboursements de frais			250.00		49.00	
46.3123	Energie	19'435.14		20'000.00		19'859.64	
46.3130	Achats fournitures et matériaux	11'610.86		12'500.00		10'162.66	
46.3144	Entretien canalis., collecteur	17'214.95		21'000.00		11'139.37	
46.3155	Entretien véhicule	3'093.07		4'700.00		4'654.16	
46.3156	Frais et entretien step	40'623.19		40'000.00		37'185.66	
46.3157	Step : Gestion des déchets	28'743.03		35'500.00		26'058.95	
46.3182	Téléphones	1'395.29		1'350.00		1'076.47	
46.3185	Honoraires et frais d'expertises	12'800.00		15'000.00		259.98	
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	.05				.01	
46.3301	Pertes sur débiteurs	.27				6.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	1'127.85		1'127.85		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
46.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	14'938.58		15'000.00		9'391.00	
46.3901	Imputation interne traitement	143'098.20		142'530.00		125'885.75	
46.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'266.00		7'355.00		7'670.00	
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		28'159.10		20'000.00		19'488.10
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		190'182.64		200'000.00		203'965.43
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'901.20		25'000.00		25'563.10
46.4659	Participation com. Corbeyrier		66'912.45		50'000.00		60'957.20
46.4811	Prélèvement fds de réserve EU		42'191.09		37'512.85		5'924.82
47	Cours d'eau et digues	51'262.49		21'160.00		61'375.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	30'500.00				40'605.00	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'262.49		2'660.00		2'270.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
51.35221	L'augmentation des coûts provient des frais de gestion des bâtiments scolaires (frais de chauffage, électricité, amortissement).
51.4809	Initialement prévu dans le budget 2022 par le biais d'une imputation interne (compte 51.4902), le financement à hauteur de 40% des abonnements des écoliers a été comptabilisé différemment, soit par un prélèvement au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (compte de bilan 9282.82).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	354'744.50	22'908.45	320'300.00	23'000.00	292'788.20	9'017.00
51	Enseignement primaire	348'985.50	22'908.45	312'500.00	23'000.00	275'396.30	9'017.00
51.35221	Participation à l'enseignement	139'022.40		105'000.00		101'063.20	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'297.70		4'500.00		4'203.10	
51.3662	Frais de transports, pensions	205'665.40		203'000.00		170'130.00	
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		5'508.45		8'000.00		9'017.00
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		17'400.00				
51.4902	Imputation interne frais de transports des élèves				15'000.00		
54	Office d'orientation professionnelle	895.60		1'000.00		925.45	
54.3512	Orientation professionnelle	895.60		1'000.00		925.45	
56	Service médical et dentaire			500.00			
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
58	Temples et cultes	4'863.40		6'300.00		16'466.45	
58.3090	Autres charges	4'863.40		6'300.00		16'466.45	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
60.3130	Avec le passage généralisé aux bulletins de versements « QR-code », des nouveaux carnets d'amendes ont dû être conçus et imprimés.
60.351	Se référer aux explications du compte 22.3521.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	222'288.34	36'991.96	247'840.00	33'000.00	244'237.30	32'326.02
60	Administration	166'319.25	36'891.96	184'440.00	33'000.00	195'986.20	31'776.02
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	9'898.90		10'000.00		12'967.15	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'504.15		7'000.00		7'400.40	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'764.00		2'000.00		1'296.60	
60.3185	Honoraires et frais d'expertises			5'000.00			
60.351	Réforme policière	100'367.00		118'600.00		122'133.00	
60.3511	Réforme policière solde année précédente					9'168.00	
60.3901	Imputation interne traitement	43'785.20		41'840.00		43'021.05	
60.4300	Police, recettes diverses		21'563.96		18'000.00		22'608.02
60.451	Réforme policière, solde année précédente		15'328.00		15'000.00		9'168.00
64	Service des inhumations	303.30	100.00	1'000.00		1'486.10	550.00
64.3188	Pompes funèbres	303.30		1'000.00		1'486.10	
64.4272	Concession inhumation		100.00				550.00
65	Défenses contre l'incendie	37'823.24		42'800.00		31'012.45	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	37'823.24		42'800.00		31'012.45	
66	Protection civile	17'842.55		19'600.00		15'752.55	
66.3521	ORPC District d'Aigle	17'842.55		19'600.00		15'752.55	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

72.3513 Se référer aux explications du compte 22.3521.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	879'493.50	108'339.15	1'035'550.00	107'000.00	1'149'092.95	141'452.30
71	Service social	12'252.80		14'250.00		8'245.75	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	11'199.80		13'250.00		7'270.75	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'053.00		1'000.00		975.00	
72	Prévoyance sociale cantonale	867'240.70	108'339.15	1'021'300.00	107'000.00	1'140'847.20	141'452.30
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	587'016.00		740'200.00		787'735.00	
72.3514	Facture sociale, décompte année précédente					103'731.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	280'224.70		281'100.00		249'381.20	
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		65'909.00		65'000.00		
72.4511	Prévoyance sociale, avance sur exercice suivant						103'729.00
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		42'430.15		42'000.00		37'723.30

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
81.3121	Baisse du volume d'eau acheté à la Commune d'Aigle.
81.3144	Les travaux prévus dans le cadre du budget pour la réfection de la fontaine des Rennauds ont été reportés.
81.31442	Les travaux pour le remplacement d'une conduite (sur la route de Corbeyrier, pont 1860) avec la pose d'un couvercle par hélicoptère n'ont pas été entrepris.
81.3185	Reprise des calculs nécessaires à la détermination du prix de l'eau en vue de la rédaction du nouveau règlement ; avant-projet pour le recaptage des sources des Joux et de Rouge Terre.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	613'108.96	547'006.06	480'147.85	489'147.85	391'644.58	396'456.13
81	Service des eaux	380'901.16	380'901.16	409'147.85	399'147.85	308'293.13	308'293.13
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	6'843.97		6'500.00			
81.3115	Achats véhicules, leasing	24'041.32		26'800.00			
81.3121	Achat et consommation d'eau	7'468.39		13'000.00		7'249.12	
81.3123	Consommation d'électricité	8'313.08		10'000.00		6'188.42	
81.3144	Entretien réseau d'eau	33'259.35		39'000.00		39'910.67	
81.31442	Entretien des captages	38'041.91		50'500.00		41'047.59	
81.3155	Entretien véhicule	1'340.38		2'000.00			
81.3182	Téléphones	2'664.89		3'320.00		2'878.45	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	17'200.00		15'000.00		15'588.72	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	.03-				.06	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00			
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	1'127.85		1'127.85		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
81.3901	Imputation interne traitement	154'365.05		153'750.00		115'716.05	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'535.00		11'200.00		8'714.05	
81.4273	Location des compteurs		20'020.45		20'000.00		19'513.85
81.4341	Taxes de raccordement eau		41'723.10		25'000.00		23'357.30
81.4351	Produit consommation d'eau		193'001.20		200'000.00		208'620.80
81.4651	Subventions ECA						1'336.10
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		126'156.41		154'147.85		55'465.08

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
82.3657	Se référer aux explications données dans le rapport de gestion.
82.3329	Amortissement total des travaux de remplacement de l'éclairage Boulevard.
82.3809	Pour une meilleure lecture des comptes, c'est la totalité de l'encaissement de la taxe spécifique (compte 82.4112.1) qui a été attribuée au fonds de réserve dédié (compte de bilan 9282.82).
82.480	Prélèvements aux fonds de réserve et renouvellement (comptes de bilan 9282.5 et 9282.82) pour amortir les travaux de remplacement de l'éclairage public du Boulevard conformément aux conclusions du préavis n° 05/2021.
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve affecté aux énergies renouvelables et développement durable (compte de bilan 9282.82) des montants alloués aux subventions en matière de politique énergétique (compte 82.3657).

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
82	Service électrique	232'207.80	166'104.90	71'000.00	90'000.00	83'351.45	88'163.00
82.3123	Achat courant	13'123.25		16'000.00		14'723.05	
82.3143	Entretien éclairage public	5'574.50		5'000.00		24'546.90	
82.3185	Honoraires et frais d'expertises			5'000.00			
82.3329	Autres amortissements du patrimoine administratif	153'084.60					
82.3657	Subvention "politique énergétique"	14'746.00		30'000.00		30'018.20	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	45'679.45				14'063.30	
82.3902	Imputation interne frais de transports des élèves			15'000.00			
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		45'679.45		45'000.00		44'081.50
82.4112.1	Taxe spécifique		45'679.45		45'000.00		44'081.50
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		60'000.00				
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		14'746.00				

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	7'679'102.19	7'787'067.37	7'448'518.70	7'240'400.70	7'124'636.62	7'217'290.63
	<i>Excédent</i>		107'965.18	208'118.00			92'654.01

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CHARGES	7'679'102.19		7'448'518.70		7'124'636.62	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1'422'968.75		1'435'140.00		1'308'868.40	
300	Autorités et commissions	201'889.20		213'510.00		185'714.00	
10.3001	Traitement des Municipaux	184'999.20		185'000.00		166'200.00	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	16'890.00		28'510.00		19'514.00	
301	Personnel admin. et d'exploit.	917'314.70		908'950.00		811'632.05	
13.3011	Traitement du personnel	885'520.05		883'950.00		789'616.65	
33.3012	Salaires personnel vendanges	31'794.65		25'000.00		22'015.40	
303	Assurances sociales	107'596.10		103'560.00		94'974.60	
10.3030	Assurances sociales	18'863.45		18'850.00		13'932.10	
13.3030	Assurances sociales	87'440.65		83'310.00		79'140.50	
33.3030	Assurances sociales	1'292.00		1'400.00		1'902.00	
304	Caisse de pensions et prév.	136'643.20		141'170.00		127'239.60	
13.3040	Caisse de pension	136'643.20		141'170.00		127'239.60	
305	Assurances accidents, maladie	38'302.95		38'800.00		38'117.65	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'900.00		5'800.00		2'998.00	
13.3050	Assurances accidents et maladie	33'402.95		33'000.00		35'119.65	
306	Indemnisation et remboursement	4'193.75		5'250.00		4'883.20	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	1'558.75		2'000.00		1'764.20	
351.3060	Indemnisations et remboursement de frais	2'385.00		2'500.00		3'000.00	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	250.00		250.00		70.00	
46.3060	Indemnisations et remboursements de frais			250.00		49.00	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
308	Personnel intérimaire					20'002.95	
13.3080	Traitement personnel intérim					20'002.95	
309	Autres charges aut. et pers.	17'028.85		23'900.00		26'304.35	
10.3090	Autres charges	389.35		1'500.00		4'249.05	
13.3091	Frais de formation	11'776.10		16'100.00		5'588.85	
58.3090	Autres charges	4'863.40		6'300.00		16'466.45	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'670'957.43		1'765'180.00		1'513'836.99	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
310	Imprimés et fournitures bureau	20'890.20		21'000.00		16'678.55	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'928.10		7'000.00		7'088.05	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	7'568.10		11'000.00		7'522.55	
42.3102	Frais annonces et publications	6'394.00		3'000.00		2'067.95	
311	Achats mobilier, matériel, etc	81'892.39		88'300.00		52'496.75	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	342.50		1'000.00		1'086.20	
11.3186	Assurances diverses	10'547.90		14'000.00		12'891.70	
19.3111	Achat matériel informatique	7'769.90		8'000.00		7'972.00	
31.3115	Achats véhicules, leasing	5'066.40		5'000.00		5'066.40	
43.3114	Achats matériel de voirie	9'197.30		9'000.00		5'766.90	
43.3115	Achats véhicules, leasing	8'184.20		8'000.00		6'746.40	
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	9'898.90		10'000.00		12'967.15	
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	6'843.97		6'500.00			
81.3115	Achats véhicules, leasing	24'041.32		26'800.00			
312	Achats d'eau, d'énergie, comb.	193'099.81		192'000.00		166'200.33	
351.3122	Chauffage gaz	88'815.00		83'000.00		66'956.75	
351.3123	Electricité	23'768.65		30'000.00		23'391.00	
351.3124	Chauffage mazout	32'176.30		20'000.00		27'832.35	
46.3123	Energie	19'435.14		20'000.00		19'859.64	
81.3121	Achat et consommation d'eau	7'468.39		13'000.00		7'249.12	
81.3123	Consommation d'électricité	8'313.08		10'000.00		6'188.42	
82.3123	Achat courant	13'123.25		16'000.00		14'723.05	
313	Autres fournit. et marchand.	186'405.63		202'500.00		191'780.90	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'708.00		20'000.00		18'608.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	60'615.40		73'000.00		65'620.25	
33.3134	Fournitures, frais vignes	29'998.25		35'000.00		30'935.30	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	36'234.00		36'000.00		37'407.60	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	15'352.80		15'000.00		17'187.45	
450.3137	Achat sacs taxés	3'382.17		4'000.00		4'459.24	
46.3130	Achats fournitures et matériaux	11'610.86		12'500.00		10'162.66	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'504.15		7'000.00		7'400.40	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
314	Entret. immeubles, routes, etc	665'441.61		685'700.00		619'161.28	
31.3146	Entretien des domaines	19'532.00		20'000.00		5'608.30	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'547.55		9'000.00		7'966.90	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'758.00		48'000.00		47'758.00	
32.3147	Entretien des ouvrages de protection					19'424.50	
33.31461	Vignerons-tâcherons	252'447.20		230'000.00		225'747.10	
351.3141	Entretien des bâtiments	107'737.15		108'600.00		96'649.35	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	8'064.20		8'600.00		5'391.50	
43.31421	Entretien des chemins	101'198.65		116'000.00		65'365.55	
44.3145	Entretien frais divers	26'066.15		30'000.00		28'605.55	
46.3144	Entretien canalis., collecteur	17'214.95		21'000.00		11'139.37	
81.3144	Entretien réseau d'eau	33'259.35		39'000.00		39'910.67	
81.31442	Entretien des captages	38'041.91		50'500.00		41'047.59	
82.3143	Entretien éclairage public	5'574.50		5'000.00		24'546.90	
315	Entretien mobiliers, install.	142'079.62		163'920.00		159'938.37	
19.3156	Maintenance informatique	28'839.10		32'400.00		30'386.10	
42.3156	Guichet cartographique communal	13'882.15		24'320.00		35'008.70	
43.3155	Entretien des véhicules	25'558.70		25'000.00		26'644.80	
46.3155	Entretien véhicule	3'093.07		4'700.00		4'654.16	
46.3156	Frais et entretien step	40'623.19		40'000.00		37'185.66	
46.3157	Step : Gestion des déchets	28'743.03		35'500.00		26'058.95	
81.3155	Entretien véhicule	1'340.38		2'000.00			
317	Réceptions et manifestations	65'580.70		71'700.00		43'459.00	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	5'106.20		4'750.00		1'460.90	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	15'685.95		19'700.00		18'766.50	
33.3170	Frais représentation et promotion	31'824.75		32'000.00		14'664.25	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'764.00		2'000.00		1'296.60	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	11'199.80		13'250.00		7'270.75	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
318	Honoraires, prestations serv.	249'122.36		283'360.00		222'436.31	
11.3181	Frais de port	6'281.95		6'550.00		4'733.90	
11.3182	Téléphones	5'889.05		6'190.00		5'501.35	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	8'533.05		9'000.00			
20.3184	Frais de poursuites	6'329.18		1'000.00		4'235.94	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	9'074.45		15'000.00		11'741.35	
21.3187	Frais de perception des impôts	24'989.53		27'000.00		24'004.40	
32.3185	Honoraires, frais études					4'631.10	
33.3185	Honoraires, frais d'études					6'462.00	
33.3189	Frais livraison/vente	8'184.90		8'000.00		9'463.90	
351.3182	Téléphones	765.80		400.00		302.00	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	26'824.35		27'000.00			
351.3186	Primes assurances bâtiments	27'892.40		37'000.00		30'855.35	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	53'240.95		62'650.00		56'636.80	
43.3182	Téléphones	1'896.30		1'900.00		1'400.76	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises					7'658.50	
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		28'000.00		26'389.97	
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	8'467.00		8'000.00		7'129.27	
46.3182	Téléphones	1'395.29		1'350.00		1'076.47	
46.3185	Honoraires et frais d'expertises	12'800.00		15'000.00		259.98	
60.3185	Honoraires et frais d'expertises			5'000.00			
64.3188	Pompes funèbres	303.30		1'000.00		1'486.10	
81.3182	Téléphones	2'664.89		3'320.00		2'878.45	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	17'200.00		15'000.00		15'588.72	
82.3185	Honoraires et frais d'expertises			5'000.00			
319	Impôts, taxes, cotisations	66'445.11		56'700.00		41'685.50	
21.3191	Compensation RFFA	5'110.75					
33.3191	TVA vente de vin	33'022.80		26'500.00		19'542.76	
33.3193	Cotisations viticoles	14'486.55		15'200.00		8'877.90	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'824.95		15'000.00		13'264.65	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	.04				.12	
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	.05				.01	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	.03				.06	
32	INTERETS PASSIFS	38'911.95		54'000.00		41'001.82	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
321	Intérêts dettes à court terme	1'960.38		3'000.00		2'415.64	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	1'960.38		3'000.00		2'415.64	
322	Intérêts dettes moyen, long T.	36'623.49		50'000.00		38'371.05	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	36'623.49		50'000.00		38'371.05	
329	Autres intérêts	328.08		1'000.00		215.13	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	328.08		1'000.00		215.13	
33	AMORTISSEMENTS	701'967.53		331'948.70		438'922.85	
330	Amort. patrimoine financier	182'434.23		66'000.00		48'517.85	
21.3300	Défalcations diverses	38'678.86		33'000.00		15'188.45	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
33.3309	Variation du stock des vins	109'665.80					
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
42.3301	Perte sur débiteurs					224.00	
451.3301	Pertes sur débiteurs	1'089.30				99.40	
46.3301	Pertes sur débiteurs	.27				6.00	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
331	Amort. obligatoire patr. admn.	265'948.70		265'948.70		279'800.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	1'193.00		1'193.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	1'127.85		1'127.85		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00			
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	1'127.85		1'127.85		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
332	Autres amort. patrimoine admn.	253'584.60				110'605.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	70'000.00				70'000.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	30'500.00				40'605.00	
82.3329	Autres amortissements du patrimoine administratif	153'084.60					
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	2'094'591.24		2'307'800.00		2'384'544.46	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Canton	1'169'656.45		1'326'200.00		1'386'720.85	
15.3513	Ecoles de musique	9'861.00		10'300.00		10'165.00	
18.3517	Participation transports publics	191'292.15		175'000.00		103'482.20	
54.3512	Orientation professionnelle	895.60		1'000.00		925.45	
60.351	Réforme policière	100'367.00		118'600.00		122'133.00	
60.3511	Réforme policière solde année précédente					9'168.00	
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	587'016.00		740'200.00		787'735.00	
72.3514	Facture sociale, décompte année précédente					103'731.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	280'224.70		281'100.00		249'381.20	
352	Communes et associations comm.	924'934.79		981'600.00		997'823.61	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	646'829.00		730'700.00		768'768.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente					2'620.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	8'541.00		9'000.00		8'827.95	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	14'860.75		18'000.00		15'929.84	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	36'772.37		33'500.00		38'740.10	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	4'007.20		3'500.00		1'515.42	
46.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	14'938.58		15'000.00		9'391.00	
51.35221	Participation à l'enseignement	139'022.40		105'000.00		101'063.20	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'297.70		4'500.00		4'203.10	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	37'823.24		42'800.00		31'012.45	
66.3521	ORPC District d'Aigle	17'842.55		19'600.00		15'752.55	
36	AIDES ET SUBVENTIONS	286'472.95		301'920.00		253'544.95	
365	Aides, subventions inst. priv.	80'807.55		98'920.00		83'414.95	
11.3650	Cotisations, participations	21'046.55		22'220.00		20'048.75	
11.3653	Dons et autres subventions	4'000.00		4'000.00		3'675.00	
16.3653	Aides et subventions diverses	38'815.00		40'000.00		27'473.00	
18.3659	Aides et subventions transports	2'200.00		2'200.00		2'200.00	
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
82.3657	Subvention "politique énergétique"	14'746.00		30'000.00		30'018.20	
366	Aides individuelles	205'665.40		203'000.00		170'130.00	
51.3662	Frais de transports, pensions	205'665.40		203'000.00		170'130.00	
38	ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	229'982.90				69'118.85	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
380	Attrib. fonds réser., renouv.	225'679.45				54'063.30	
22.3800	Attribution provision débiteurs					40'000.00	
23.3800	Attribution à fonds de réserve	180'000.00					
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	45'679.45				14'063.30	
381	Attrib. financements spéciaux	4'303.45				15'055.55	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'303.45				15'055.55	
39	IMPUTATIONS INTERNES	1'233'249.44		1'252'530.00		1'114'798.30	
390	Imputations internes	1'233'249.44		1'252'530.00		1'114'798.30	
11.3901	Imputation interne traitement	266'804.05		265'680.00		259'373.20	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'790.00				2'747.00	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'060.00		3'590.00		3'062.00	
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
351.3901	Imputation interne traitement	157'978.35		157'350.00		117'637.30	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'190.00		10'790.00		9'195.00	
42.3901	Imputation interne traitement	65'626.20		74'540.00		56'541.10	
43.3901	Imputation interne traitement	283'165.60		282'030.00		279'183.15	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'310.00		7'405.00		7'460.00	
450.3901	Imputation interne traitement	25'649.05		25'550.00		25'271.85	
451.3901	Imputation interne traitement	14'311.25		14'260.00		14'075.80	
46.3901	Imputation interne traitement	143'098.20		142'530.00		125'885.75	
46.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'266.00		7'355.00		7'670.00	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'262.49		2'660.00		2'270.00	
60.3901	Imputation interne traitement	43'785.20		41'840.00		43'021.05	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'053.00		1'000.00		975.00	
81.3901	Imputation interne traitement	154'365.05		153'750.00		115'716.05	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'535.00		11'200.00		8'714.05	
82.3902	Imputation interne frais de transports des élèves			15'000.00			

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	REVENUS		7'787'067.37		7'240'400.70		7'217'290.63
40	IMPOTS		2'822'315.12		2'827'000.00		3'100'709.11
400	Impôts sur le revenu, fortune		2'031'723.80		2'225'000.00		2'194'862.24
21.4000	Impôt revenu PP		1'617'022.77		1'850'000.00		1'782'801.85
21.4001	Impôt fortune PP		375'090.91		325'000.00		357'400.28
21.4003	Impôt à la source		39'610.12		50'000.00		54'660.11
401	Impôts sur le bénéfice net		158'779.70		112'000.00		129'676.50
21.4010	Impôt bénéfice PM		152'423.30		100'000.00		112'040.20
21.4011	Impôt capital PM		2'862.75		2'000.00		4'793.60
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		3'493.65		10'000.00		12'842.70
402	Impôts foncier		355'505.15		350'000.00		355'676.05
21.4020	Impôt foncier		355'505.15		350'000.00		355'676.05
404	Droits de mutation		215'767.45		45'000.00		171'774.50
21.4040	Droits de mutations		215'767.45		45'000.00		171'774.50
405	Impôts successions, donations		822.10-		45'000.00		187'794.70
21.4050	Impôt s/successions-donations		822.10-		45'000.00		187'794.70
406	Impôts, taxes possess., dép.		56'258.45		48'000.00		53'025.55
16.4066	Taxe communale de séjour		47'908.45		40'000.00		45'275.55
21.4061	Impôt sur les chiens		8'350.00		8'000.00		7'750.00
409	Impôts récupérés ap. défal.		5'102.67		2'000.00		7'899.57
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		5'102.67		2'000.00		7'899.57
41	PATENTES, CONCESSIONS		96'458.90		94'000.00		95'842.45
410	Patentes		5'100.00		4'000.00		7'679.45
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'100.00		4'000.00		7'679.45
411	Concessions		91'358.90		90'000.00		88'163.00
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		45'679.45		45'000.00		44'081.50
82.4112.1	Taxe spécifique		45'679.45		45'000.00		44'081.50
42	REVENUS DU PATRIMOINE		771'671.84		573'000.00		592'068.91

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
422	Revenus capitaux du patrimoine		70'607.83		61'000.00		67'594.82
21.4221	Intérêts de retard		24'892.33		17'000.00		22'288.82
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		45'715.50		44'000.00		45'306.00
423	Revenus des immeubles patri.		70'161.70		70'000.00		70'161.75
31.42321	Location des terrains		70'161.70		70'000.00		70'161.75
424	Gains comptables patr. financ.		157'000.00				
351.4242	Gains comptables sur immeubles		157'000.00				
427	Revenus immeubles patr. admin.		473'902.31		442'000.00		454'312.34
351.4271	Locations diverses		451'484.85		420'000.00		431'829.35
351.4272	Machines à laver		2'297.01		2'000.00		2'419.14
64.4272	Concession inhumation		100.00				550.00
81.4273	Location des compteurs		20'020.45		20'000.00		19'513.85
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS		1'409'957.00		1'239'900.00		1'229'424.53
430	Taxes légales de remplacement		21'563.96		18'000.00		22'608.02
60.4300	Police, recettes diverses		21'563.96		18'000.00		22'608.02
431	Emoluments		27'259.05		35'000.00		54'733.64
11.4311	Emoluments		15'300.55		15'000.00		14'808.98
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		11'958.50		20'000.00		39'924.66
434	Taxes de raccordement et util.		383'163.96		373'900.00		377'256.58
352.43420	Produits congélateurs		7'727.87		7'500.00		7'633.50
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		44'410.86		50'000.00		50'078.75
451.4342	Produits taxes forfaitaires		45'744.10		45'000.00		45'434.01
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		2'315.09		1'400.00		1'736.39
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		28'159.10		20'000.00		19'488.10
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		190'182.64		200'000.00		203'965.43
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'901.20		25'000.00		25'563.10
81.4341	Taxes de raccordement eau		41'723.10		25'000.00		23'357.30
435	Ventes et prestations service		962'395.00		800'500.00		745'117.55
11.4350	Recettes diverses		1'297.52		500.00		962.00
18.4359	Vente de billets		122.00				
33.4355	Ventes des vins		767'974.28		600'000.00		454'476.80
33.43551	Variation stock vins						81'057.95
81.4351	Produit consommation d'eau		193'001.20		200'000.00		208'620.80

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
436	Remboursements de tiers		15'575.03		12'500.00		29'708.74
10.4361	Jetons de présence et indemnités		6'478.00		4'500.00		7'732.20
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		2'254.55				13'592.30
20.4362	Remboursement poursuites		4'331.98		5'000.00		4'978.74
42.4362	Remboursement frais administr.		2'510.50		3'000.00		3'405.50
44	PARTS AUX RECETTES CANTONALES		188'121.65		70'000.00		222'002.55
441	Parts aux recettes cantonales		188'121.65		70'000.00		222'002.55
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		154'098.60		35'000.00		187'309.70
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		34'023.05		35'000.00		34'692.85
45	PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB		921'342.42		906'400.00		704'890.14
451	Canton		92'990.82		80'000.00		126'129.84
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		11'753.82				13'232.84
60.451	Réforme policière, solde année précédente		15'328.00		15'000.00		9'168.00
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		65'909.00		65'000.00		
72.4511	Prévoyance sociale, avance sur exercice suivant						103'729.00
452	Communes et associations comm.		828'351.60		826'400.00		578'760.30
22.452	Retour fonds péréquation		556'400.00		556'400.00		529'400.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		224'013.00		220'000.00		
22.4522	Péréquation, avance sur exercice suivant						2'620.00
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		5'508.45		8'000.00		9'017.00
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		42'430.15		42'000.00		37'723.30
46	AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.		66'912.45		50'000.00		62'293.30
465	Particip., subvention de tiers		66'912.45		50'000.00		62'293.30
46.4659	Participation com. Corbeyrier		66'912.45		50'000.00		60'957.20
81.4651	Subventions ECA						1'336.10
48	PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.		277'038.55		227'570.70		95'261.34
480	Prélèvement fonds réserve		92'146.00				
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		17'400.00				
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		60'000.00				
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		14'746.00				

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
481	prélèvement financ. spéciaux		184'892.55		227'570.70		95'261.34
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		16'545.05		24'550.00		20'997.27
451.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté				11'360.00		12'874.17
46.4811	Prélèvement fds de réserve EU		42'191.09		37'512.85		5'924.82
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		126'156.41		154'147.85		55'465.08
49	IMPUTATIONS INTERNES		1'233'249.44		1'252'530.00		1'114'798.30
490	Imputations internes		1'233'249.44		1'252'530.00		1'114'798.30
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'790.00				2'747.00
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'154'782.95		1'157'530.00		1'036'705.25
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		36'623.49		43'000.00		38'371.05
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'053.00		1'000.00		975.00
51.4902	Imputation interne frais de transports des élèves				15'000.00		

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	7'679'102.19	7'787'067.37	7'448'518.70	7'240'400.70	7'124'636.62	7'217'290.63
	<i>Excédent</i>		107'965.18	208'118.00			92'654.01

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9	BILAN	8'801'699.49	8'801'699.49	8'771'463.06	8'771'463.06		
91	ACTIF	8'801'699.49		8'771'463.06			
910	DISPONIBILITES	1'316'688.14		877'983.95			
9100	Caisse	13'112.15		8'096.85			
9100	Caisse	13'112.15		8'096.85			
9101	Compte de chèque postaux	600'804.46		533'429.18			
9101	La Poste 18-804-2	600'804.46		533'429.18			
9102	Banques	702'771.53		336'457.92			
9105	U B S C/C G1 503.689.1	306'260.45		264'240.15			
9109.2	Rend. Titres BCV 5003.44.44	87'169.25		59'063.55			
9113	Compte commercial BCV 5003.31.03	309'341.83		13'154.22			
911	DEBITEURS	1'414'701.97		1'732'939.84			
9111	Comptes-courants débiteurs	170'769.25		88'329.85			
9111	Banque Cantonale VD, gérance c/c 320.54.32	170'769.25		88'329.85			
9112	Impôts à encaisser	1'097'355.20		1'496'303.77			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	959'186.64		1'326'884.66			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	103'585.22		143'069.41			
9112.03	ACI solde à recevoir	34'583.34		26'349.70			
9114	Participations à recevoir	15'803.42		15'858.72			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	15'803.42		15'858.72			
9115	Débiteurs	130'774.10		132'447.50			
9115	Débiteurs	130'774.10		132'447.50			
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	1'882'335.85		1'933'004.35			
9120	Titres & placements	1'012'535.60		812'538.30			
9120.1	TITRES BOURSE COMMUNALE	154'907.05		154'907.05			
9120.15	Réserve Synd.AF viticole BCV 5003.31.11	216'929.65		16'929.65			
9120.18	Fonds abri PC 2002 - cpte 5043.72.90	627'239.30		627'241.15			
9120.30	Réserve Domaine BCV 5003.31.01	4'118.20		4'119.05			
9120.40	Réserve Gravière BCV 5003.31.02	9'341.40		9'341.40			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
9123	Terrains & bâtiments	709'811.45		850'811.45			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	549'465.65		665'465.65			
9123.1	Terrains	160'345.80		185'345.80			
9129	Autres biens patrimoine fin.	159'988.80		269'654.60			
9129	Stock vins	159'988.80		269'654.60			
913	ACTIFS TRANSITOIRES	293'192.37		44'375.69			
9139	Actifs transitoires	293'192.37		44'375.69			
9139	Actifs transitoires	37'982.37		44'375.69			
9139.01	Actifs transitoires péréquation et facture sociale	255'210.00					
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'796'387.46		4'115'763.43			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9141	Ouvrages génie civil	2'432'963.10		2'558'692.27			
9141	STATION D'EPURATION	1.00		1.00			
9141.1	Egouts des Jaccolats			2'255.70			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	100'000.00		130'000.00			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	61'000.00		80'000.00			
9141.13	Réfection Route de la Coche			1'193.00			
9141.13.1	Eau réfection Rte de la Coche	901.85		3'401.85			
9141.13.2	Egouts réfection Rte de la Coche	3'219.45		9'219.45			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	171'819.05		183'319.05			
9141.19.09	Crédit d'étude digue Pré de l'Oie	47'227.20		6'329.25			
9141.20.08	Crédit étude assainissement collecteurs Rte de Lausanne	56'813.78		31'653.62			
9141.22.04	Protection des vignes du Clos de l'Abbaye	5'203.90					
9141.22.05	Crédit d'étude équipement Rte de la Scie	3'257.52					
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	189'881.75		202'381.75			
9141.51	Eau - Versvey	3'239.15		15'739.15			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	230'639.45		255'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	779'126.40		804'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	337'286.40		362'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	86'635.00		91'435.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	61'084.25		64'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	35'954.45		37'954.45			
9141.81	Parking Vers la Cour	232'324.55		241'324.55			
9141.9	Assainissement Champ Rogier	7'497.35		11'997.35			
9141.91	Eau - Champ Rogier	19'849.60		24'349.60			
9143	Bâtiments & constructions	756'204.35		859'850.00			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	239'000.00		286'000.00			
9143.1	Immeuble La Couronne	460'000.00		550'000.00			
9143.21.07	La Grappe réfection d'urgence étanchéité terrasse	57'204.35		23'850.00			
9144	Installations S.I.	605'219.01		695'220.16			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.18.07	Conduite Versvey eau+ défense incendie	102'996.41		109'996.41			
9144.19.10	Chambre réductrice de pression "Les Combes"	115'679.38		119'679.38			
9144.21.01	Station de chloration Rouge Terre	366'542.22		429'550.02			
9144.21.05	Remplacement éclairage public du Boulevard			35'993.35			
9144.22.03	Construction réservoir Clos de l'Abbaye - crédit d'étude	20'000.00					

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
917	AUTRES DÉPENSES À AMORTIR	98'393.70		67'395.80			
9170	Autres dépenses à amortir	98'393.70		67'395.80			
9170.19.03	PPA - finalisation PACo	98'393.70		67'395.80			
92	PASSIF		8'801'699.49		8'771'463.06		
920	ENGAGEMENTS COURANTS		218'414.94		372'612.48		
9200	Créanciers		218'414.94		372'612.48		
9200	Créanciers		222'304.50		389'348.96		
9202	AFC, créanciers		3'889.56-		16'736.48-		
921	DETTES A COURT TERME		450'000.00		450'000.00		
9210	Banques		450'000.00		450'000.00		
9210.21.01	Emprunt - préavis 01-2021		450'000.00		450'000.00		
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		3'697'340.00		3'845'940.00		
9221	Emprunt par obligation simple		3'697'340.00		3'845'940.00		
9220.14.1	BCV - La Couronne - ATF n° 5337 49 84 (2014-2023 1.6%)		12'500.00		62'500.00		
9220.15.1	SUVA - emprunt n° 40002730 (2018-2028, 1.04%)		1'500'000.00		1'500'000.00		
9220.15.2	Postfinance PF.005362 - parking Vers la Cour (2018-2023, 0.51%)		224'800.00		233'600.00		
9220.16	BCV ATF K 5403.16.18 (2017-2025, 0.63%)		1'545'800.00		1'610'600.00		
9220.3.1	BCV ATF H 5338.59.10 (ex CIP Souche+9220.9, 2014-2024, 2.03%)		414'240.00		439'240.00		
925	PASSIFS TRANSITOIRES		714'539.54		442'415.10		
9259	Passifs transitoires		714'539.54		442'415.10		
9259	Passifs transitoires		429'321.54		157'197.10		
9259.01	Passifs transitoires péréquation		285'218.00		285'218.00		
928	FONDS DE RESERVE		1'939'242.41		1'986'298.06		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
9280	Fonds rés. recettes affectées		215'590.01		396'179.11		
9280.16	Fonds de réserve communal pour la promotion du tourisme		19'359.00		15'055.55		
9280.45	Fonds de réserve OM				16'545.05		
9280.46	Fonds de réserve réseau EC + EU				12'700.21		
9280.461	Fonds de réserve STEP		53'662.50		83'153.38		
9280.81	Fonds de réserve captage eaux		142'568.51		268'724.92		
9282	Fonds de réserve		1'723'652.40		1'590'118.95		
9282.01	Fonds de réserve des domaines		49'105.90		49'105.90		
9282.02	Fonds de réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds de réserve protection des Ecots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision pour perte sur débiteurs		310'000.00		310'000.00		
9282.5	Fonds de réserve travaux divers		200'000.00		50'000.00		
9282.66	Fonds de réserve disp.abri PC		627'242.00		627'242.00		
9282.7	Fonds de réserve pour immeubles		105'000.00		105'000.00		
9282.82	Fonds de réserve énergies renouvelables et développement durable		35'249.55		51'716.10		
9282.9	Fonds de réserve remaniement parcellaire		252'721.25		252'721.25		
929	CAPITAL		1'782'162.60		1'674'197.42		
9290	Capital		1'782'162.60		1'674'197.42		
9290	Capital		1'782'162.60		1'674'197.42		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total</i>	8'801'699.49	8'801'699.49	8'771'463.06	8'771'463.06		
	<i>Excédent</i>						

**ENTENTE INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -
CORBEYRIER**

ECOLES - COMPTES 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501	ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES	324'012.24	2'963.90	344'000.00		193'035.95	1'953.20
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	332.20		1'000.00		24.80	
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	67'323.75		80'000.00		73'213.90	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	1'576.15		2'000.00			
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	1'170.00		500.00		1'560.00	
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	22'036.95		14'500.00		17'150.25	
501.3185.00	Participation Conseiller Ecole et Famille	83'300.00		83'000.00			
501.3188.00	Transports d'élèves	33'797.25		40'000.00		12'015.60	
501.3189.00	Frais divers	17'949.75		6'000.00		7'057.75	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	15'230.00		15'000.00		14'355.00	
501.3522.00	Ecolages	14'410.00		20'000.00		13'552.00	
501.3659.00	Dons occasionnels			2'000.00			
501.3663.00	Manifestations culturelles, courses d'école et d'études	66'886.19		80'000.00		54'106.65	
501.4512.00	Part cantonale aux charges scolaires		2'963.90				1'953.20
502	BATIMENTS SCOLAIRES	3'438'233.23	73'251.83	3'147'900.00	30'000.00	2'782'402.10	44'546.81
502.3011.00	Traitements	449'227.85		375'000.00		486'066.25	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	41'745.20		34'300.00		42'515.35	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	33'745.00		25'800.00		36'040.40	
502.3050.00	Assurances	5'229.65		6'200.00		5'708.55	
502.3114.00	Achats de matériel	23'132.00		22'000.00		17'759.20	
502.3122.00	Gaz	259'072.50		200'000.00		196'081.45	
502.3123.00	Electricité	52'203.68		65'000.00		63'074.40	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	36'690.10		38'000.00		38'696.35	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	272'813.50		102'000.00		332'765.20	
502.3141.10	Travaux d'amélioration	44'913.35		78'000.00			
502.3154.00	Entretien du matériel	4'353.10		5'000.00		4'228.60	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
502.3161.10	Locations de salles	29'700.00					
502.3161.20	Location Monneresse	28'995.75		30'000.00		28'059.85	
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	1'793'200.00		1'793'200.00		1'164'267.00	
502.3902.00	Imputation interne des assurances	26'702.55		28'400.00		28'796.20	

ECOLES - COMPTES 2022

502.3902.10	Déprédations - imputation interne	6'587.00				12'365.30	
502.3909.00	Intérêts imputés	324'922.00		340'000.00		320'978.00	
502.4112.10	Redevance électricité		19'481.23		25'000.00		25'424.61
502.4271.00	Locations		10'649.00		5'000.00		6'080.00
502.4361.00	Remboursements de traitements		9'698.00				7'372.80
502.4362.00	Remboursements de frais		33'423.60				3'995.00
502.4363.00	Remboursements de dommages						1'674.40
513	FETE DES ECOLES	8'570.80		10'000.00		1'408.50	
513.3170.00	Frais de manifestations	8'570.80		10'000.00		1'408.50	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		393'344.00		320'000.00		341'960.50
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		393'344.00		320'000.00		341'960.50
540	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	9'342.70		10'000.00		9'097.10	
540.3512.00	Part communale au coût de l'orientation professionnelle	9'342.70		10'000.00		9'097.10	
560	SERVICE DENTAIRE ET MEDICAL	39'042.20		60'000.00		35'564.70	
560.3654.00	Part communale aux soins dentaires	39'042.20		50'000.00		32'650.30	
560.3654.10	Visites médicales, contrôle de la LVT et vaccinations			10'000.00		2'914.40	
570	SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS	185'741.25	69'554.20	134'000.00	40'000.00	147'230.00	32'244.65
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	2'955.55		8'000.00		11'273.30	
570.3163.00	Location d'équipements					30'574.50	
570.3180.00	Cours de ski					9'350.00	
570.3188.00	Frais de transports					51'627.00	
570.3652.00	Part au déficits des camps sportifs					40'250.90	
570.3653.00	Débours activités sportives	395.00		1'000.00		4'154.30	
570.3662.00	Après-midi sportifs et sorties sportives	92'344.85		75'000.00			
570.3662.10	Camps sportifs	90'045.85		50'000.00			
570.4511.00	Participation du Canton		69'554.20		40'000.00		32'244.65

Comptes concernés pour la répartition des frais à charge des communes selon la convention des écoles

SDIS CHABLAIS

SDIS CHABLAIS - COMPTES 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS CHABLAIS	820'457.69	820'457.69	782'600.00	782'600.00	724'650.90	724'650.90
652.3011.00	Traitements	90'284.05		91'000.00		88'382.35	
652.3013.00	Soldes	335'036.60		340'000.00		335'877.80	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	13'129.10		23'000.00		22'637.10	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	9'896.40		11'000.00		10'351.20	
652.3050.00	Assurances	1'248.45		2'000.00		1'475.75	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais			1'000.00		262.20	
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	16'441.45		14'000.00		9'123.90	
652.3091.00	Frais de formation	52'743.62		55'000.00		53'808.00	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	4'450.60		6'500.00		5'782.35	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'002.90		1'500.00		492.50	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	70.00		1'000.00		829.45	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	35'400.90		30'800.00		4'800.55	
652.3115.00	Achat de véhicule	11'276.40		14'100.00		11'276.40	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	7'581.21		6'000.00		2'094.90	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	3'093.10		5'000.00		228.30	
652.3124.00	Carburant	2'519.05		1'500.00		1'278.25	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement	191.40		500.00		235.00	
652.3155.00	Entretien des véhicules	4'300.45		5'500.00		2'181.35	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	2'492.36		2'000.00		195.05	
652.3161.00	Loyer	149'096.90		156'000.00		156'853.75	
652.3181.00	Frais de ports	98.00		200.00		69.35	
652.3182.00	Frais de téléphones + CTA + OFCOM			500.00			
652.3185.10	Frais d'études	58'804.20					
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	4'197.30		3'500.00		3'897.40	
652.3189.00	Frais divers	1'040.00		1'000.00		860.65	
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'745.25		4'000.00		3'723.35	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	12'318.00		6'000.00		7'934.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		64'641.45		40'000.00		42'917.81
652.4521.00	Participation d'Aigle		350'133.18		346'200.00		293'268.24
652.4521.10	Participations de Corbeyrier		15'381.97		16'100.00		13'006.20
652.4521.20	Participations d'Yvorre		37'823.24		40'300.00		31'012.45
652.4651.00	Part de l'ECA		352'477.85		340'000.00		344'446.20